Un pays qui ne veut plus des hommes de foi, va aux hommes de loi, en attendant qu'il aille aux hommes sans foi ni loi. (Guizot)

LE PATRIOTE DE L'OUEST



NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Tant qu'un peuple n'est envahi que dans son territoire, il n'est que vaincu; s'il se laisse envahir dan[s sa la]ngue, il est fini. (B

26ième année — PRINCE-ALBERT, Sask., mercredi le 15 avril 1936 — No. 5

EXPLOSION DE FANATISME

"La vie du premier ministre de l'Ontario, M. Hepburn, est menacée!" Tel est le titre sensationnel qui coiffait une récente dépêche à la presse quotidienne.

Pourquoi la vie du premier ministre Hepburn serait-elle si gravement en danger? En raison de son bill de réévaluation des taxes scolaires qui accorde une plus large part aux écoles séparées.

Nous avons déjà exposé dans le "Patriote" les intentions non équivoques de M. Hepburn à propos d'une plus équitable répartition des impôts scolaires en Ontario. Il tient parole. Si l'amendement à la loi scolaire ontarienne ne rend pas pleine justice aux contribuables catholiques, il est tout de même de nature à canaliser vers l'école séparée certaines sommes que des actionnaires catholiques de compagnies versaient au fonds des écoles publiques.

M. Hepburn admet franchement que son projet n'est qu'un compromis. "Le gouvernement, dit-il, ne va pas aussi loin, sans doute, que le désirent les adhérents de l'école séparée; et sans doute, il va plus loin que ne le voudraient ceux qui ont une opinion contraire à celle des adhérents de l'école séparée. Nous croyons avoir établi un juste compromis." "Evidemment, écrit Omer Héroux dans le "Devoir", sa prétention et celle de ses amis, c'est que, dans les circonstances, ils ne pouvaient aller plus loin, que l'état de l'opinion publique ne le permettait point et qu'ils ont tout de même du mérite à aborder de front une difficulté que les gouvernements précédents avaient reconnue, mais sans oser y toucher."

L'opposition virulente de la gauche à ce compromis ne fait pas honneur au parti de M. Henry. Est-ce pure coïncidence ou action concertée, la gauche emboîte le pas avec les loges orangistes, les irréductibles adversaires de l'école séparée.

Attenter à la vie d'un homme public parce qu'il veut accorder un peu de justice à la minorité, est un acte de jingoïsme digne des égorgeurs non-civilisés. De ces coupe-gorges, il en existe dans toutes les provinces mixtes du Canada. Leur mission, vile mission, est de se tenir au guet, de flairer le vent, afin de découvrir les initiatives ou entreprises qui seraient de nature à améliorer le sort des minorités au point de vue de religion ou de langue, et de soulever les esprits non-avertis.

Qui nous délivrera de ces brandons de discorde, qui trament dans l'ombre leurs tristes machinations! Ils sont au fond de toutes les querelles de race et de religion qui ont divisé lamentablement les populations des provinces maritimes, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Sans l'inspiration diabolique de ces mauvais génies les questions constitutionnelles auraient été simplifiées; nos hommes d'Etat auraient une plus grande liberté de mettre en pratique leurs bons désirs et les dictées de leur conscience droite, que paralyse malheureusement la peur de l'opinion publique montée par des journaux fanatiques, qui se font les fidèles porte-paroles des clans et des groupes qui se repaissent de chicanes, de haines, de dissentions. . . . comme les limaces aiment la boue.

Une lutte sourde et opiniâtre se poursuit sans relâche contre nos institutions. Elle devient plus ostensible et plus violente, lorsque, dans les parlements ou législatures, l'on s'apprête à rendre plus libre l'exercice de nos droits, où lorsque des groupes d'arrivistes et aventuriers sans principes ni politique désirent se hisser au pouvoir.

De là, pour nous, catholiques, l'urgente nécessité de nous unir en rangs serrés autour de nos chefs, comme le font à merveille les adversaires, et d'organiser l'offensive d'après la doctrine, adaptée aux combats des temps modernes, de l'Action catholique.

Plus de quatre millions de soldats de l'Action catholique, bien unis et bien disciplinés, sauraient commander le respect et paralyser l'influence néfaste des fanatiques sur la masse des crédules.

Joseph Valois, o.m.i.

PAROLES SENSÉES

Nous présentons quelques paroles, prononcées durant le débat sur le bill des écoles séparées de l'Ontario, par des hommes au cerveau bien aéré.

✤ ✤ ✤

La loi projetée a pour but d'assurer un régime plus équitable à la minorité catholique romaine ... Ce projet de loi est symbolique de l'esprit national et je demande qu'on l'accepte dans cet esprit. . . ." M. Hepburn. Il ajoute: "Les catholiques d'Ontario ne demandent que les même privilèges dont jouissent les protestants dans Québec.

✤ ✤ ✤

"Les catholiques romains ont droit à leur part des taxes dans les grandes corporations. Les écoles séparées font aussi partie intégrante de notre système d'écoles publiques en cette province. . . . On a souligné le fait que dans les écoles séparées on enseignait la religion. Je dis que l'on devrait faire la même chose dans les écoles qui sont beaucoup arriérées dans le domaine de l'instruction religieuse. ..... Nous n'avons nullement à nous inquiéter . . . . Nous pensons que notre conscience est en paix parce que nous avons accompli notre devoir, en donnant aux catholiques les droits qu'ils réclamaient depuis cent ans". Dr Simpson, ministre de l'Instruction publique.

✤ ✤ ✤

"Je suis anglican, mais je me propose, lorsque l'occasion m'en sera fournie, d'agir de façon équitable, juste et honorable. . . .

"Si l'on essaye de guillotiner les gens parce qu'ils veulent être justes, on s'apercevra alors que le peuple de cette province appuiera le gouvernment qui aura adopté la législation pour faire disparaître des inégalités, telles que celles qui existent à l'heure actuelle".

M. Avery, député libéral de Lincoln.

✤ ✤ ✤

"Aurons-nous au Canada une moindre largeur de vues que dans le reste de l'empire? Pourquoi ne pas accorder nous aussi pleine justice aux minorités de cette province.

M. Roberts, député de Sault Ste-Marie.

✤ ✤ ✤

"En raison de l'équité accordée à la minorité protestante du Québec je demande que l'on reconnaisse les droits scolaires de la minorité catholique ontarienne. Je veux qu'on la traite avec la même justice que dans la province voisine".

M .Aurélien Bélanger, député de Prescott.

✤ ✤ ✤

Nous sommes heureux d'enregistrer ces paroles sensées. Elles traduisent une évolution des esprits. La classe dirigeante et instruite de nos concitoyens anglophones commence à découvrir les véritables données du problème national au Canada. La grandeur de notre pays réside dans le respect mutuel des droits respectifs à chaque race, et la bonne entente basée sur la parfaite compréhension des divers points de vues.

J. V.

Les incendies après la tornade dans le sud



Après la tornade, à Gainesville, le gaz et l'électricité allumèrent des incendies et 1,000 furent blessés. Et les dommages à la propriété s'élèveront probablement à $5,000,000.

Le couronnement du Roi

LONDRES.— Le premier ministre Baldwin a annoncé à la Chambre des Communes que le Roi avait approuvé les arrangements faits pour tenir la cérémonie de son couronnement en mai 1937. Il a ajouté que l'on fera connaître la date précise aussitôt que ce sera possible.

L'aide à la Saskatchewan

Le Sénat a passé le projet de loi en troisième lecture

OTTAWA.— Le sénat a passé en troisième lecture le bill à l'effet d'aider la Saskatchewan à financeir le coût des graines de semence et les travaux d'ensemencement pour la campagne agricole de 1936. Plusieurs amendements ont été apportés à cette mesure dont le texte est ainsi devenu plus précis et plus clair.

La motion Sauvé sur l'immigration

"L'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence" --- L'encouragement au rapatriement d'abord --- Réduire le plus possible l'émigration des Canadiens naturalisés.

OTTAWA.— Le Sénat aura bientôt l'occasion de débattre la question de l'immigration, de l'émigration, enfin la question du peuplement.

Le sénateur Sauvé vient d'inscrire au feulleton de la Chambre haute l'avis de motion suivant:

"Cette Chambre, tout en reconnaissant la nécessité d'utiliser notre immense territoire suivant un plan d'exploitation et de peuplement rationnel est d'avis que:

a) l'immigration au Canada doit se faire avec la plus grande prudence, de façon à protéger nos traditions, à fortifier nos institutions, et aussi à ne pas compliquer nos problèmes nationaux ni aggraver particulièrement ceux de l'agriculture et du chômage;

b) le rapatriement des Canadiens émigrés devrait être efficacement encouragé avant toute autre immigration;

c) l'émigration des Canadiens naturalisés devrait être régie de façon à la réduire le plus possible, sinon à la prohiber".

Le texte soumis par M. Sauvé devrait donner lieu à une discussion non seulement intéressante mais opportune.

AVANT LES ELECTIONS en France

PARIS.— Avec la perspective des élections prochaines, la campagne politique se poursuit. On prédit une grande victoire pour la gauche. Les communistes, les socialistes, les socialistes radicaux, les républicains, les conservateurs, les indipendants, sans mentionner les royalistes, tous manifestent une grande activité pour remporter la victoire. Cette année, les communistes supportent l'armée et répudient les théories pacifistes. Les socialistes demandent la nationalisation des banques et des grandes industries et un rapprochement avec l'Allemagne. Léon Blum, le chef des socialistes a demandé l'acceptation des propositions d'Hitler pour régler la crise rhénane. Les communistes, les socialistes radicaux et le gouvernement actuel d'Albert Sarraut sont opposés à l'Allemagne.

ECHOS DE PAQUES

Dans l'univers entiers, les temples ont regorgés de fidéles joyeux, à l'occasion de la plus grande solennité chrétienne. Le cri d'allégresse: "Le Christ est ressuscité" a retenti jusqu'en Russie. A Jérusalem, des foules de pélerins ont visité les saints lieux. A Rome, dans la basilique vaticane, de solennelles cérémonies se sont déroulées au milieu d'un immense concours de fidéles recueillis.

:::

Vaste programme

REGINA.— En Saskatchewan, un vaste programme de voierie dépensera entre $2,000,000 et $7,500,000, cet été. M. C. M. Dunn, ministre des chemins et du transport, en conférence avec M. H. S. Carpenter, sous-ministre, a déclaré que ce programme sera présenté à Ottawa, pour être approuvée. M. Gardiner a dit que le montant alloué à la Saskatuhewan sera basé sur la population.

:::

$75,000,000 pour le chômage

OTTAWA.— Le Dominion dépensera probablement $75,000,000, cette année, pour aider les chômeurs. On avait d'abord prévu une dépense de $50,000,000.

M. Charles Dunning, ministre de la finance a dit que le pays a besoin de confiance et de liberté et il déplore les fauteurs de méfiance et de crainte.

Le R. P. Lamontagne, provincial

Par décision du Très Révérend Père Th. Labouré, O.M.I., supérieur général des Oblats, le R. P. Edouard Lamontagne, O.M.I. recteur du Collège de Gravelbourg et professeur de théologie au Grand Séminaire Mazenod, est nommé provincial de la province du Manitoba, en remplacement du R. P. Josaphat Magnan, dont le terme d'office est expiré.

Les membres du conseil provincial sont: R. P. Josaphat Magnan, premier conseiller ordinaire et admoniteur; R. P. Joseph Brachet, deuxième conseiller ordinaire; R. P. Majorique Lavigne, premier conseiller extraordinaire; R. P. Maurice de Bretagne, deuxième conseiller extraordinaire; R. P. Alcide Normandin, économe provincial.

Le R. P. Marchand, provincial

Le R. P. Gilles Marchand, o.m.i., recteur de l'Université d'Ottawa vient d'être nommé provincial de la province de l'Est. Il succède au R. P. Philémon Bourassa, qui remplissait cette fonction depuis six ans.

Le successeur du T. R. P. Marchand au rectorat de l'Université d'Ottawa, sera nommé ces jours-ci par le Conseil provincial qui se compose du R. P. Guérin, curé de la paroisse de St-Sauveur de Québec, comme 1er assistant; du R. P. Francoeur, missionnaire prédicateur, comme 2ème assistant et du R. P. Donat Poulet, supérieur du scolasticat St-Joseph, à Ottawa.

Le quatrième membre de ce conseil sera le futur recteur de l'Université.

D'OU VIENT LE MAL?

I

"D'où viendra le salut?.... Le salut de l'agriculture?........ Le salut du commerce .... Le salut de l'industrie?........ Le salut des accapareurs?.... ....Le salut de la société?........"

Voilà une question que tout le monde se pose, et qui est reproduite dans tous les journaux. Naturellement, chacun donne son ou ses remèdes, tous infaillibles, mais tous plus inapplicables et plus inefficaces les uns que les autres. Quelques-uns sont pires que le mal, d'autres pourraient être bons, à conditions d'être appliqués à une société reposant sur le fondement de toute société vraiment humaine: fondement qui n'est autre que l'observation exacte des commandements de Dieu.

Mais, avant d'examiner en détail comment devrait être appliqué ce remède pour guérir efficacement le mal dont souffre l'humanité contemporaine, cherchons d'abord d'où vient ce mal, et quelles en sont les causes.

Le mal vient de ce que l'homme veut, et a toujours voulu, plus ou moins, se donner une autre fin, se procurer un autre bonheur, que la fin et le bonheur pour lesquels Dieu l'avait créé. C'est de là que vient tout le mal dont la pauvre humanité a toujours été accablée sur la terre. Car l'histoire démontre que plus l'homme s'est détourné de cette fin que lui avait assignée le Créateur, plus il a négligé de tendre à ce bonheur auquel Dieu l'avait destiné, et moins il a attient cette fin grossière qu'il s'était assignée à lui-même, moins il a joui du bonheur trompeur, qu'il s'était flatté d'atteindre.

Si l'on veut comprendre quelque chose à la situation, il faut donc commencer par se rappeler une chose, que l'on oublie à peu près complètement de nos jours: c'est que l'homme est l'oeuvre des mains de Dieu; beaucoup plus son oeuvre, que n'importe quel ouvrage de l'homme n'est l'oeuvre de l'ouvrier qui l'a exécuté, puisque l'ouvrier humain travaille sur une matière préalablement existante, qui n'est pas son ouvrage, et à laquelle il ne fait que donner une forme plus ou moins grossière. Tandis que Dieu, en créant l'homme, s'est servi d'une matière qu'il avait lui-même créée, et à laquelle il donna une forme spirituelle et vivante, qui est l'âme humaine, créée à l'image et à la ressemblance du divin Ouvrier. L'homme est donc bien l'ouvrage de Dieu.

Or, un ouvrier intelligent ne s'applique à un ouvrage, que dans le but de le faire servir à quelque chose; et, si, pour une raison ou pour une autre, l'ouvrage ne répond pas à son attente et ne peut servir au but qu'il s'était proposé, l'ouvrage est déclaré mauvais et inutile; il n'est plus bon qu'à être jeté au feu.

Mais Dieu est infiniment plus intelligent que le plus intelligent des ouvriers. Il n'a donc pu agir à l'aventure, il a dû assigner une fin, un but à chacun des êtres de la création; à plus forte raison à l'homme, qui en est le chef-d'oeuvre, et comme le résumé; et l'homme doit répondre à cette fin, ou devenir un ouvrage mauvais, digne d'être jeté au feu.

Or, la fin que Dieu a assignée à l'homme n'est pas la vie présente; le bonheur auquel il l'a destiné n'est pas le bonheur imparfait et périssable d'ici-bas. Cette fin, pour laquelle l'homme a été créé, c'est la vie éternelle; ce bonheur, c'est le bonheur sans mélange et sans fin dont jouira dans le ciel celui qui aura été fidèle à Dieu.

Dans un prochain article, nous verrons comment l'homme, en voulant changer l'ordre établi par Dieu, c'est-à-dire augmenter son bonheur temporel et s'y cantonner, en faisant fi du bonheur éternel que Dieu lui avait promis, a bien perdu ses droits à ce dernier, mais n'a fait que détruire le bonheur temporel que Dieu lui avait donné, destruction qui a été d'autant plus complète qu'il s'est davantage éloigné de Dieu.

Un Sauvage.

LA FAMINE et l'abondance

Un communiqué de Chunking, Szechuan, province de la partie ouest de la Chine, nous annonce la situation tragique de 20,000,000 de Chinois qui sont aux prises avec la famine à la suite du passage des armées rouges qui ont dévasté cette plantureuse contrée.

En certaines régions, il ne reste plus une volaille, plus de grain de semence; plus de 30 pour cent d'une population de 70,000,000 est en proie à la faim et à la maladie.

Les journaux du pays font de lugubres comptes rendus de la situation. Pour se nourrir, des affamés font le trafic de la chair humaine, pilent les tombeaux; des parents rendus à la dernière extémité vendent leurs enfants. . le cannibalisme se pratique à l'état de panique. . . .

Les routes sont jonchées de cadavres. . . . Des foules affluent dans les villes avec l'espoir d'y trouver un morceau de pain. .

Pendant que des millions de vies humaines succombent à la famine, nos élévateurs à grain regorgent. Le blé que fait pousser en abondance la divine Providence pour subvenir aux besoins de l'humanité moisit dans les entrepôts à cause de la mauvaise distribution organisée à dessein par les spéculateurs sans entrailles.

C'est un crime qui crie vengeance au ciel; si la dépression sévit à un tel paroxisme, c'est quelle est une punition. Lorsque la charité prendra le pas sur l'égoïsme et la cupidité, la prospérité reviendra et tout le monde aura de quoi se nourrir et se vêtir.

TRISTE BILAN

Une Dame voyageuse, qui a visité la Russie, chantait récemment à la jeunesse de Saskatoon les merveilles du régime soviétique. . . . Mais, au cours de sa conférence, une vive discussion s'éleva au sujet de la façon d'après laquelle le régime communiste a été établi. . . .

Nous savons que Staline n'y est pas allé de main morte. Pour etouffer la contre-révolution, les Tchékistes ont fait 461,000 exécutions réparties comme suit:

28 évêques; 3,715 prêtres; 9,575 professeurs; 8,800 médecins; 105,000 officiers de police; 48,000 gendarmes; 25,850 fonctionnaires; 260,000 officiers.

Ces chiffres, triste bilan au compte d'un dictateur, sont officiels. Ils sont tirés de la statistique publiée par la "PRAVDA", dans un numéro de l'année 1923. La PRAVDA est l'organe du parti politique soviétique.

Comment après cela des citoyens canadiens peuvent-ils se faire les propagandistes de la doctrine des sans-dieu.

A moins qu'ils ne soient des agents à la solde de Moscou.

J. V.

:::

Une fille est née à la Princesse Olga

BELGRADE, Yougoslavie .— La Princesse Olga, épouse du Régent, le Prince Paul a donné naissance à une fille qui fut appelée Marina, en l'honneur de la duchesse de Kent. La duchesse, l'ancienne Princesse Marina de Grèce, était présente au baptême.

L'information internationale

LE DUCE EST DECIDE

ROME, le 8 avril.— "Le premier ministre Mussolini a proclamé à ses ministres qu'il ne peut y avoir de sécurité pour l'Italie, dans ses colonies de l'est de l'Afrique, que par la destruction totale du militarisme éthiopien". Ce qui ne signifie pas l'anéantissement complet de l'ennemi, comme l'a publié en gros caractères, certain journal.

:::

Les Dardanelles fortifiées

ANKAR, Turquie.— La Turquie cherche à fortifier de nouveau le détroit des Dardanelles, entre la mer Aegée et la mer de Marmora, en dépit du traité de Lausanne maintenant des zones demilitarisées, des deux côtés du détroit.

La France considère la question des Dardanelles comme de première importance entre la Turquie et la Russie, maintenant en très bons termes.

Le traité de Lausanne fut signé en 1923 par l'Angleterre, la France l'Italie, le Japon, la Turquie, la Grèce, la Bulgarie et la Yougoslavie, à la fin de la guerre greco-turque.

:::

Le traité naval de Washington

PARIS.— Les Etats-Unis s'opposérent à la présence de l'Allemagne et de la Russie à la récente conférence navale, à Londres disant que cette conférence regarde seulement les signataires du traité de Washington.

:::

Plus de 400 victimes

Aux Etats-Unis, au Mississippi, en Georgie, Alabama, Tennessee et Arkansas, les victimes des tornades s'élévent maintenant à environ 500. Déjà 367 cadavres furent trouvés et inhumés à la hâte. Les domages sont d'environ $30,000,000.

L'Osservatore Romano et l'Allemagne

A deux reprise déjà, l'Osservatore Romano, qui se publie à Rome, à la Cité du Vatican, a commenté les événements qui viennent de se produire en Allemagne.

Une première fois, le 11 mars, il écrivait :

"On assiste avec une vive préoccupation à l'éclipse de ce pacte de Locarno qui, dans la forêt des conventions internationales, pouvait être considéré comme le point principal d'orientation et la principale garantie de la paix.... Aucune solution plus adéquate aux nécessités d'un rapprochement franco-allemand, d'une collaboration anglo-italienne ne pouvait être trouvée, afin d'asseoir la paix européenne sur le fondement d'une sécurité véritablement collective, d'un collectivisme pratique et positif, et non pas rhétorique et abstrait.... Aujourd'hui, le nationalisme germanique resurgit, imprime aux constructions juridiques et contractuelles une secousse que Hitler considère "comme décisive dans la lutte pour l'égalité des droits de l'Allemagne", pendant qu'on "appelle les hommes et les femmes du Reich à faire le serment de ne reculer devant aucune mesure de force pour rétablir l'honneur de leur peuple". Est-ce donc le chemin qui conduit à la reconstruction de la famille européenne annoncée par Hitler? Trop de haines empoisonnent le monde, pendant que la parole donnée perd son caractère sacré."

Le 17 mars, dans un nouvel article intitulé: "Reconstruire", l'Osservatore romano a rappelé le caractère inviolable et sacré de la parole donnée:

"Nous estimons, déclare-t-il, qu'il est indéniable que les rapports entre les peuples ne peuvent pas se passer d'une base, d'une règle inviolable, dont le respect, de la part de tous, signifie le **salus publica**, voire la **suprema lex**.... Dans le droit international, cette base ne peut résider que dans le pacte, garanti par la foi réciproque, invulnérable. Aucun autre principe ni aucune autre force ne pourrait en assurer la justice ni assurer la sauvegarde de la civilisation."

Reprenant ici une doctrine familière à ceux qui connaissent la philosophie thomiste, touchant le respect des lois, le journal romain, après avoir souligné le fait que l'injustice peut parfois se glisser dans les meilleures ententes pacifiques, s'empresse toutefois d'ajouter:

" Il n'est pas dit pour cela qu'il soit permis de se révolter contre la loi et contre les engagements; il n'est pas dit pour cela que cette procédure soit plus sûre et moins néfaste et qu'il ne faille pas avoir confiance dans la justice."

Voici la conclusion de l'article:

"Nous estimons donc que le plus grand bien pour la paix d'abord, et pour les aspirations des peuples, consiste à rétablir le sentiment de la confiance entre les puissances et à diminuer la triste conviction que, tout espoir dans la sainteté des traités étant interdit, il ne reste plus qu'à prendre les armes et que la guerre étant fatale, il ne faille s'y préparer."

Un mémorable Congrés de cultivateurs catholiques

PARIS— Le pèlerinage annuel de l'Union Catholique de la France agricole au Sacré Coeur qui s'est déroulé à Montmartre a été une occasion magnifique de manifestation à laquelle ont participé des très nombreux agriculteurs de toutes les conditions venus de tous les coins de la France.

Après avoir assisté aux cérémonies religieuses, les congressistes se sont réunis en assemblée plénière pour arrêter l'ordre de leurs travaux. Victor Bettencourt président de l'Association réunit pour la dernière fois les fidèles avant leur départ, a tracé devant eux le programme d'action de l'Union:

L'ORDRE CHRETIEN

"Nous devons tendre," leur a-t-il dit, " à une vie spirituelle plus parfaite et plus intense. Nous devons parvenir à assurer aux nôtres une vie familiale, professionnelle et civique conforme aux exigences de l'ordre chrétien. Nous devons mener une vie d'apostolat qui s'exercera d'abord par le rayonnement de l'exmple, puis par toutes les circonstances présentes. La formation religieuse, la formation sociale, la formation civique sont les bases de notre action. Les incroyants et les indifférents ne jugent pas la religion selon l'enseignement de l'église, mais selon les chrétiens qu'ils rencontrent sur la route: De là découle pour chacun d'entre nous une immense responsabilité".

L'Union Catholique de la France Agricole a vu cette année ses effectifs s'accroître dans de telles proportions que les dirigeants épaulés par l'autorité ecclésiastique se proposent d'organiser l'an prochain; à l'occasion même du pèlerinage, un congrès aux travaux duquel sont conviés tous les syndicats et associations professionnelles catholiques ayant une relation avec l'agriculture ou exerçant une action dans la campagne. La manifestation deviendrait ainsi une sorte d'états généraux de paysans catholiques français.

L'ACIER ATTIRE LA FOUDRE

Le premier ministre de Grèce est décédé

ATHENES.— Le premier ministre de Grèce, Constantin Demerdjis est décédé subitement. Le général Jean Metaniz, ministre de la guerre, lui succède.

:::

La Russie et le Japon

MOSCOU.— Le Kremlin, par l'intermédiaire de la presse, avertit le Japon de cesser ses manigances en Extrême-Mongolie où des brigands mercenaires japonass causent des troubles. Cet avertissement a été publié quelques heures aprés la publication officielle du nouveau pacte d'assistance mutuelle Soviet-Mongol.

:::

DESSYE CAPTUREE

ROME, le 13 avril.— Dans le nord de l'Ethiopie, l'armée du maréchal Pietro Badoglio, occupe Dessye où étaient les quartiers généraux de l'empereur. Mussolini est irité de l'attitude d'Anthony Eden, le ministre des affaires étrangères, en Grande-Bretagne.

:::

ARMEE DE PAIX

PARIS.— On a proposé, en France, une armée permanente de paix, avec ou sans l'Allemagne. Ce nouveau plan de paix détruit les proposition d'Hitler dans la crise européenne.

Le memorandum français réplique à Hitler ainsi: "Est-ce que l'Allemagne reconnait sans restriction la validité du présent status territorial et politique de l'Europe?"

"Est-ce que l'Allemagne reconnait que ce status doit être guaranti par des accords établis sur l'assistance mutuelle?"

:::

L'Italie gardera ses conquêtes

MILAN.—Le journal personnel du premier ministre Mussolini, a publié un avertissement au comité de la Ligue des nations, à Genève, disant qu'on ne doit pas s'attendre à ce que l'Italie abandonne ses conquêtes en Ethiopie, c'est-à-dire les provinces de Gojman, Galla, Tigré et Danakilia.

L'éditorial conclut en s'adressant à Genève, que c'est l'Italie qui en ce pays barbare, a ouvert des chemins, a construit des écoles, des hôpitaux, des léproseries, et a assuré, pour tous: l'ordre, la justice et le bien-être. Le même journal demande à la Ligue si elle est pour la barbarie, la lépre et l'esclavage.

:::

LE PREMIER FACTEUR

PRAGUE— "Le catholicisme est l'important facteur de la démocratie en Tchéco-Slovaquie", a déclaré le président Benes dans un discours aux délégués de l'association des étudiants catholiques de l'Université. "J'approuve l'activité internationale des étudiants de l'Université catholique et je voudrais voir notre catholicisme en contact étroit avec les corps catholiques des autres pays. Je voudrais insister sur l'importance de la Tchéco-Slovaquie dans le monde catholique européen. Lorsque j'étais ministre des Affaires étrangères, j'ai toujours essayé de faire du catholicisme le facteur décisif de la campagne pour la consolidation et la protection de la démocratie. Ce travail a été fructueux parce qu'en ce pays, le catholicisme a des chefs qui savent comprendre leurs responsabilités."

LE PLAN PROPOSÉ PAR LA FRANCE

Un refus des propositions du chancelier

La paix sauvegardée par des forces permanentes de terre, de mer et d'air.

PARIS.— La paix, sauvegardée par des forces permanentes sur la terre, sur mer et dans les airs: voilà en quoi consiste le plan français, publié aujourd'hui, dans le but d'organiser l'Europe, avec ou sans l'Allemagne, à la suite de la violation des traités de la grande guerre par l'Allemagne.

Le plan français est un refus des propositions de Hitler en vue de la paix européenne, et il demande que celui-ci s'abstienne de violer à l'avenir les frontières européennes. Le programme français est divisé en quatre points fondamentaux de la paix sont l'égalité, l'indépendance et le respect des engagements.

MEMOIRE FRANCAIS

PARIS.— Voici la substance du mémoire dans lequel le gouvernement français rejètte les propositions de Hitler:

Le gouvernement français a reçu du gouvernement anglais une copie de la traduction du mémoire remis au secrétaire des affaires étrangères le1er avril, dans lequel le gouvernement allemand énonçait un certain nombre de propositions qui, d'après lui, constituaient un plan de paix. Le gouvernement de la république croit devoir faire sans délai des observations amenées naturellement après une première étude du document. A la suite de la répudiation par le Reich des engagements contractés solennellement et de l'entrée de forces armées en Rhénanie, le gouvernement de la république avait des raisons suffisantes de prendre sans délai des mesures pour rétablir la situation légale et réprimer l'acte hostile constitué par l'initiative allemande. Mais, désireux d'épargner à l'Europe de nouvelles complications, il ne l'a pas fait.

Il demanda d'abord au conseil de la Société des Nations de proclamer que le traité n'avait pas été respecté. Dans des pourparlers tenus du 12 au 19 mars, avec les représetants des autres puissances associés au traité de Locarno, il s'efforça d'en venir à une solution amicale. Le gouvernement allemand rejeta les propositions du 19 mars comme lui refusant l'égalité de droits.

Le gouvernement allemand n'a pas eu à tenir compte davantage de la question dans son mémoire. On serait porté à croire que les clauses de démilitarisation de la Rhénanie sont contraires aux bases sur lesquelles la paix a été conclue, mais ces affirmations n'ont de fondements ni directs ni indirects. La démilitarisation de la Rhénanie n'a été rien autre chose qu'une garantie de sécurité contre de nouvelles manoeuvres allemandes. Elles n'a violé aucun des principes contenus dans les 14 points énumérés par le président Wilson.

La Rhur a été évacuée même avant qu'on ait songé aux négociations de Locarno.

Le mémoire allemand cherche à invoquer une nouvelle théorie juridique , savoir qu'aucune nation ne pourrait volontairement renoncer à ses droits souverains sans qu'il y ait pression étrangère, que la contrainte de nécessité est à la base des clauses de démilitarisation et que le traité de Locarno ne peut avoir un caractère sacré. puisqu'il contient des mesures déjà incluses dans un traité signé après une défaite.

Devons-nous conclure que l'Allemagne pourra demain révoquer en doute les status de Memel, de l'Autriche, de Dantzig et réclamer telles ou telles revisions de frontières? Le gouvernement français estime que ces questions doivent être posées clairement au Reich et que ce dernier y réponde aussi clairement.

:::

APPEL AUX CROYANTS

A l'heure où la guerre menace le monde, malgré la Société des Nations, la Société des Amis (Quakers) adresse un pressant appel aux croyants du monde entier, à quelque confession qu'ils appartiennent, afin que toutes les forces spirituelles s'unissent pour amener la paix entre toutes les nations.

Comme croyants, nous avons tous une responsabilité dans la situation actuelle, car nous laissons se déchaîner les puissances de violence, de cupidité et de haine. Aussi ne nous convient-il pas de prendre une attitude pharisaïque et de nous en laver les mains. Que devons-nous faire alors? Prendre position pour ou contre des sanctions? Problème infiniment complexe, car les sanctions, peut-être justes en principe, peuvent, pratiquement, servir les intérêts des fabricants de munitions ou affamer les populations civiles. Notre devoir est plus pressant, plus personnel: Afin de suivre les enseignements de Celui qui est le père de tous les hommes, nous devons nous placer individuellement en face de notre conscience et nous demander si, par notre profession, les valeurs mobilières que nous possédons, par nos opinions, notre langage, notre attitude indifférente vis-à-vis de toutes les ruines, de toutes les souffrances qu'engendre un conflit, nous ne prêtons pas la main à la guerre et aux désordres qui en découlent.

Nous demandons également à tous ues croyants en général et à tous les chrétiens en particulier, d'avoir foi en la puissance des forces spirituelles. Nous les invitons à s'unir dans la prière pour demander à Dieu d'éclairer les responsables et de nous montrer, à nous, notre devoir et les moyens pratiques de le rendre efficace.

Nous espérons que cet appel, fait au nom de celui qui est le Prince de la Paix sera entendu de tous ceux qui se réclament de la Paternité Divine et de la Fraternité humaine.

La Société des amis (Quakers)
(Branche Française)
12 rue Guy-de-la-Brosse - Paris (5e)

La minute gaie

PUBLICITE

Après sa randonnée glorieuse, qui fut suivie de visites en divers pays, miss Earhart reçut un énorme courrier lui apportant des félicitations sous les formes les plus flatteuses et parfois les plus imprévues.

Le message dont elle tira le maximum d'amusement, sinon d'émotion, fut celui qu'elle reçut de sa maison de teinturerie de New-York: "Félicitations. Etions sûrs de votre succès. Nous ne perdons jamais un client".

✣ ✣ ✣

CHEZ L'EPICIER

Betty.— J'ai oublié pourquoi je suis venue.

L'épicier.— Du fromage? du beurre? du lard? de la margarine? du thé? du café du cacao? du sucre? de la confiture? de la marmalade? des biscuits? du savon? du sel de soude? Rien de tout cela? Du poivre, du sel? du macaroni? des pikles? du riz? des harengs? de la farine? des sardines du....

Betty.— Ah! je me rappelle maintenant. C'était pour vous demander l'heure!

✣ ✣ ✣

L'ELEPHANT ET L'ACTIONNAIRE

—Savez-vous, demanda ce boursier à un ami, quelle différence il y a entre un éléphant et un actionnaire?

—Dites toujours.

— Il n'y en a pas: l'un et l'autre sont trompés et, pour tous les deux, il y a défense d'y voir.

✣ ✣ ✣

CONTE EN CINQ... OU SIX LIGNES

"Attendez-vous à une bonne nouvelle" avait dit la tireuse de cartes à Mme Vve Poulopieux. Elle attendit le facteur toute la journée. Le lendemain, à 8 heures, une brave fille se présentait chez elle: "Je suis la bonne nouvelle envoyée par le bureau de placement".

LE PATRIOTE de l'Ouest
Publié par
L'Imprimerie "Le Patriote" Limitée,
a Prince-Albert, Sask.
Directeur: J. VALOIS, o.m.i.
Gérant: L. Bussière, o.m.i.
LE SEUL JOURNAL FRANCAIS DE LA SASKATCHEWAN

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" est lu chaque semaine par plus de 30,000 personnes

BUREAU: 1303, 4ème Avenue Ouest

Prince-Albert, Saskatchewan
TELEPHONE 2964

ABONNEMENT

Un an, Canada	$2.00
" " Etats-Unis	$2.50
" " Europe	$2.50

- Les idées et les faits -

"L'Eglise du Christ"

(The Church of Christ)

"The Church of Christ", c'est le titre du livre que vient de publier le Révérend A. Rousseau, curé de Cadillac, Sask.

Fruit de plus de vingt ans de labeur et de réflexion, puisse-t-il avoir une large diffusion et opérer beaucoup de bien.

Fait à noter, il est écrit par un prêtre de langue et de culture française, en un anglais plus que remarquable. Certaines même de ses pages sont prenantes et d'un fini achevé. La valeur en est telle que l'Université St-Louis, Etats-Unis, sous la direction des Jésuites, s'est empressée d'en faire l'un des précieux anneaux de la chaîne de sa grande série "Religion et Culture".

L'auteur a fait oeuvre apologétique et destinait évidemment son travail aux non-catholiques, mais hâtons-nous de dire que tout catholique, désireux d'éclairer et d'affermir sa foi en ses points fondamentaux, le lira avec grand profit.

Ecrit d'un style simple, limpide comme la pensée elle-même toujours concret et direct, malgré une doctrine élevée "The Church of Christ" est à portée de tous et se lit comme un roman.

C'est vraiment un livre qui vient à son heure. Il fait bonne figure à côté de tant d'autres bien connus, du Cardinal Gibbons, "The Faith of our Fathers", de ceux de Newman, de Hilaire Belloc, de Newcomb et de Chesterton. Il a cependant sur ses devanciers ce particulier avantage d'avoir été écrit par l'un des nôtres et pour les nôtres. Le curé Rousseau a exercé le ministère aux Etats-Unis, il est venu en contact avec les esprits les plus divers, il est donc à même de connaître à fond la mentalité protestante. Aussi trouve-t-il facilement le point controversé et excelle-t-il à y apporter la solution.

Le problème de la foi se pose d'abord dans toute la réalité concrète, à chaque individu, à l'homme de la rue, à la façon de Pascal. Le Jean-Baptiste du désert prépare ensuite la venue du Christ, puis le Christ lui-même apparaît. Son rôle terrestre d'Homme-Dieu rempli, il monte au Ciel, après avoir fait jaillir de son coeur comme d'une fontaine de charité les sept sacrements, et scellé avec son Epouse, l'Eglise, enrichie du souffle divin, une union sacrée et indissoluble.

L'usage abondant, mais si heureux, des textes de l'Ecriture sainte, tout en rendant le livre fort doctrinal, ne constitue pas moins une mine précieuse où puiseront ceux qui, n'étant pas familiarisés avec la Bible, auraient à exposer ou à démontrer la divinité du Christ et de son Eglise.

Dans la préface, le R. P. Huslein, S. J., n'a trouvé rien de mieux pour comparer le plan original et les richesses qu'il renferme, que l'antique église gothique du moyen-âge. Belle appréciation et magnifique éloge que cette allégorie! C'est la majesté dans la simplicité.

Si le livre est idéal pour les sermons de carême, il ne l'est pas moins à tous ceux qui désirent contempler comme dans une vaste fresque aux couleurs vives et fraîches, la figure divine du Christ avec le résumé de son oeuvre, l'Eglise. Rien de mieux aussi pour en démontrer l'unité la rapide diffusion, sa mission divine et la chaîne ininterrompue de ses Chefs visibles, les successeurs de Pierre.

L'argumentation serrée, entremêlée de nombreuses citations, dresse une charpente d'arguments irréfutables à l'édifice de la foi, auxquels tout esprit dénué de préjugés et avide de vérité, pourra difficilement échapper. A ce point de vue, le livre a une incontestable supériorité sur plus d'un du genre.

Tout prêtre, dont le ministère est bilingue, devrait placer ce volume dans ses rayons. Il y trouvera une foule d'aperçus nouveaux, présentés sous une forme originale. L'auteur n'a pas craint d'emprunter à la science moderne ses comparaisons et ses preuves.

Bref, quiconque, à mon humble avis, fera connaître autour de soi, "The Church of Christ", aura fait de l'Action Catholique excellente.

Le livre a sa place toute marquée dans les bibliothèques de nos collèges, nos écoles, nos bibliothèques paroissiales, nos cercles d'études, à côté du "Question Box", et de "The Faith of our Fathers".

D'une toillette attirante, artistement imprimé pourvu d'une belle table analytique, ce volume de plus de trois cents pages, ne se vend que $2.00.

En terminant, voici un moyen de diffuser ce beau et bon livre: l'acheter, le lire, puis le faire circuler autour de soi, au besoin même en faire don pour éclairer ou échauffer telle ou telle âme, en particulier, qui a soif de lumière ou de chaleur.

Adrien BISSON, Ptre.

Il est en vente à l'adresse suivante:

The Bruce Publishing Co.
P. O. Box 2068, Milwaukee, Wisconsin, U. E.
ou chez J. O. K. Laflamme, Ponteix, Sask.

Le français au Sénat

La "Feuille d'Erable" de Windsor commente la récente journée française au Sénat.

WINDSOR. — La FEUILLE D'ERABLE, journal hebdomadaire de Windsor, Ontario, publiait dans son édition du 9 avril, sous la signature de Janvier Leroux, un article intitulé: "LE FRANCAIS AU SENAT". L'auteur y commente la récente journée française à la Chambre Haute, au cours de laquelle quatre discours français furent prononcés par trois députés du Québec et un de l'Ontario. Voici d'ailleurs en quels termes, Janvier Leroux commente cet événement:

"C'était "journée française" au Sénat, jeudi dernier. Jamais, paraît-il depuis la Confédération, avait-on entendu prononcer autant de discours dans cette langue durant un seul débat. Quatre honorables messieurs, trois de Québec et un d'Ontario firent les frais de cet exceptionnel programme oratoire.

Il s'agissait de la discussion sur le traité de la réciprocité commerciale canado-américaine. Le premier de ces orateurs fut l'honorable Arthur Sauvé, représentant de la division de Rigaud. L'honorable J.-P.-B. Casgrain, de la division de Lanaudière, lui succéda du côté libéral. Puis l'honorable docteur Eugène Paquet, conservateur, de la division de Lauzon, exprima à son tour son opinion sur les fameux accords commerciaux. Enfin, le docteur Lacasse, de Tecumseh, termina ce mémorable débat presque exclusivement français. Les sénateurs de langue anglaise en furent presque estomaqués et quelques-uns d'entre eux crurent même à un effort concerté. Mais il durent, bon gré mal gré, digéré le mieux possible cette sur-dose de français. La plupart, d'ailleurs, s'en accommodèrent jovialement... et demandèrent aux auteurs de ce déploiement nouveau-genre quand aurait lieu la prochaine "performance".

Il faut tout de même que notre peuple sache ce qu'il en coûte de courage, et nous dirons même d'abnégation personnelle, aux parlementaires de notre race, pour parler dans une Chambre où la vaste majorité de leur auditoire est impuissante à les comprendre. Plusieurs honorables membres, d'ailleurs, filent "à l'anglaise" dès que quelqu'un commence à parler en français, et nos hommes publics s'adressent à un grand nombre de banquettes vides. Heureusement que leurs collègues de langue française se font toujours un devoir, dans ces cas, d'être plus assidus que d'habitude et de compenser pour le manque d'intérêt des autres, ajoutez à cela la publicité très limitée que ces discours français reçoivent dans les colonnes de notre presse anglaise — et même dans les pages de nos journaux français. Il convient donc de féliciter ces messieurs de leur patriotique attitude. C'est un magnifique exemple qu'ils donnent à leurs compatriotes, et nous espérons que souvent encore ils répéteront cette splendide confession de leur foi française dans l'enceinte de nos parlements afin que je jamais ne soient périmés les droits sacrés que nous garantit la constitution canadienne".

:::

Le code du commerce

TORONTO.— M. George S. Hougham, sécrétaire de l'association des marchands détaillants du Canada, prétend que le code du commerce d'Aberhart est, plus experimental que pratique, et que ces règlements épars sont inefficaces.

LA CAUSE DE Mgr DE MAZENOD

La figure du saint évêque de Marseille, fondateur de la grande famille missionnaire des Oblats de Marie-Immaculée, a trop de relief parmi les causes de béatification actuellement en cours pour que nos lecteurs ne se réjouissent pas de son décret d'introduction, dont voici la traduction:

Laissez-vous aller à l'étonnement, ô cieux.... Portes du ciel, entrez dans une désolation extrême: car mon peuple a commis un double méfait: ils m'ont tourné le dos, à moi, source des eaux vives, pour se creuser des citernes crevassées, incapables de retenir l'eau. Tu as brisé mon joug, tu as rompu mes liens et tu as dit: "Je servirai pas". (Jér., 11, 12, 13, 20.)

Ces véhémentes paroles du prophète sont une peinture saisissante de l'état misérable des peuples qui, ayant laissé Dieu de côté, courent après les vanités, tombent dans toutes les erreurs et en arrivent finalement au dernier degré de la dépravation. Au cours des XVIIe et XVIIIe siècles, deux erreurs en particulier s'étaient glissées sournoisement dans le coeur de la noble nation française: le jansénisme et le gallicanisme. Celui-là, se faisant une idée erronée de la bonté divine, dressait contre le Dieu Charité sa doctrine sacrilège et ouvrait ainsi toute grande la voie à l'athéisme; celui-ci, prétendant soumettre au pouvoir séculier l'autorité déléguée par le Christ à søn Eglise, la réduisit du coup à néant. *Tu as rompu mes liens et tu as dit: Je ne servirai pas.*

D'autre part, les élucubrations des encyclopédistes, en parant du vernis d'une fausse science les conclusions naturelles de ses erreurs, avaient ébranlé jusqu'aux fondements non seulement de la société religieuse, mais encore de la société civile. On sait les excès qui en furent la conséquence, surtout en France, à la fin du XVIIIe et au commencement du XIVe siècle: massacres, perturbations de toutes sortes, calamités, tous ces maux que l'histoire nous montre s'abattant sur cette noble nation ne justifient que trop la parole du prophète: *Il est mauvais, il est amer d'avoir délaissé le Seigneur ton Dieu et de n'avoir de moi aucune crainte, dit le Seigneur, le Dieu des armées.* (1b. 19.)

Dans le but de porter remède à de si grands maux, la divine Miséricorde daigna suciter, pour l'arracher à sa misère, au sein même de ce peuple généreux, quelques hommes qui, personnellement ou par leurs fils spirituels, réaffirmeraient dans leurs enseignements la vraie foi, et par leur charité, manifestée à la fois en paroles et en actes, remettraient en lumière l'image réelle de la divine Bonté. L'homme remarquable dont il s'agit en se moment d'introduire la cause de béatification est une preuve palpable de ces intentions miséricordieuses du ciel.

UNE ENFANCE PIEUSE

Charles-Joseph-Eugène de Mazenod était de grande naissance. Son père s'appelait Charles-Antoine et sa mère Marie-Rose-Eugènie de Joannis. L'enfant naquit à Aix-en-Provence le 1er août de l'an du Seigneur 1782, et il reçut le baptême le lendemain de sa naissance. Ses parents eurent à coeur de lui donner une formation foncièrement pieuse, et dès ses premières années on remarqua chez lui une charité singulière pour les pauvres, dont certains traits nous ont été conservés. Il leur distribuait du pain et de l'argent, il se privait en leur faveur de son repas, il allait jusqu'à troquer ses propres vêtements contre leurs haillons de miséreux. Une pureté angélique se reflétait sur son visage, transparaissait dans son attitude, se dégageait de sa démarche. Il avait en horreur le mensonge, et s'il arrivait de commettre quelqu'une de ces fautes qui échappent aux enfants il n'hésitait pas à en faire l'aveu public.

A ces dispositions heureuses et à ce goût de la piété s'alliait en lui un caractère solide et bien trempé, dont il veilla à contenir les excès et qu'il emploiera toute sa vie à faire les plus grandes choses pour la gloire de Dieu. Déjà possédé du zéle des âmes, il se plaisait à reproduire, devant les familiers, les cérémonies saintes et à leur adresser des homélies de sa façon du plus haut d'une estrade improvisée.

Quand la Révolution française eut éclaté, le père d'Eugène, pour se soustraire à la persécution, s'expatria secrètement à Nice, dans le Var, où Eugène, en 1791, vint le rejoindre avec son oncle. A peu de temps de là, l'enfant reprit, au collège des Nobles de Turin, ses études littéraires interrompues et ne tarda pas à se placer à la tête de sa classe. Le Jeudi-Saint de 1792, il fit sa première Communion, et deux mois après il reçut le sacrement de confirmation. En 1794, la famille de Mazenod se transporta à Venise, et dans cette ville, grâce avant tout au dévouement d'un prêtre, Barthélemy Zinelli, le petit Eugène fit de nouveaux progrès dans la science comme dans la piété et commença à sentir les premiers appels divins au sacerdoce. Trois ans plus tard, il émigra avec les siens à Naples, puis à Palerme, laissant partout après lui les plus beaux exemples de vertus.

En 1802, il rentra dans sa patrie, et tout en administrant les biens patrimoniaux qui n'avaient pas disparu dans la tourmente, il se consacra aux oeuvres de charité et à l'étude de la religion. Sûr désormais de sa vocation ecclésiastique, il entra, en 1808, au Séminaire parisien de Saint-Sulpice, et sous la sage direction de l'abbé Pouget-Duclaux, qui jouissait d'un grand renom de sainteté, il s'y prépara au sacerdoce qui lui fut conféré le 21 décembre 1811.

Parmi les hommes de marque qui, en ce temps-là et dans ce même Séminaire, s'adonnaient à l'étude et à la piété, qu'on nous permette de signaler Charles de Forbin-Janson, futur évêque de Nancy et fondateur de cette pieuse oeuvre de la Sainte Enfance qui a ouvert à des milliers et à des milliers d'enfants la porte du paradis. S'étonnera-t-on qu'entre Eugène et lui se soient noués des liens d'une sainte amitié?

De retour à Aix, il se livra, avec les résultats spirituels les plus consolants, à la prédication de la divine parole et à tous les autres ministères du prêtre, plus particulièrement auprès des prisonniers. Les ravages de la peste n'arrêtèrent pas son zèle, le mal le mit lui-même à la porte du tombeau; mais tout son désir était de mourir martyr de la charité.

FONDATEUR DES OBLATS

Conscient des nécessités spirituelles des populations, il songea à fonder, pour y répondre, une Société de missionnaires et, de fait, de concert avec le prêtre de sainte mémoire. Henri-François de Paule Tempier, et trois autres compagnons, il en posa les bases, le 25 janvier 1816, en émettant, avec le prêtre dont on vient de parler, les trois voeux de religion, le Jeudi-Saint de cette même année. L'abondance des fruits que le fondateur et ses compagnons retiraient de leurs expéditions apostoliques porta en dehors des limites du diocèse le nom de la Société et ne contribua pas peu à son accroissement. Des Constitutions furent donc écrites et en conformité avec leurs prescriptions, les membres prononcèrent les trois voeux d'obéissance, de chasteté et de persévérance, auxquels, trois ans plus tard, vint s'ajouter le voeu de pauvreté. En 1825, la Société prit le nom d'Oblats de Saint-Charles, nom qui fut changé en celui d'Oblats de Marie-Immaculée, par Léon XII d'heureuse mémoire, lorsque, en 1826, il donna son approbation à la famille naissante.

Sur ces entrefaites, l'oncle d'Eugène Fortuné de Mazenod, devenu évêque de Marseille (1823), fit de son neveu son vicaire général et assuma de la sorte la protection de la nouvelle Congrégation. En 1832, Grégoire XVI nomma le fondateur évêque titulaire de Marseille; enfin, quand, en 1837, Fortuné de Mazenod donna sa démission, ce fut Eugène qui recueillit la succession.

EVEQUE DE MARSEILLE

Devenu évêque de Marseille, il imprima une nouvelle impulsion à l'oeuvre qu'il avait déjà inaugurée comme vicaire général, et ramena tout son diocèse à une vraie vie chrétienne. Impossible d'énumérer tout ce qu'il a accompli à la tête de ce vaste diocèse, durant les vingt-quatre années qu'il y a travaillé, tout ce qu'il a entrepris et enduré pour les droits de l'Eglise et pour le salut des âmes confiées à sa sollicitude; à l'exemple des apôtres, *il se réjouissait des opprobres qui lui étaient infligés pour le nom de Jésus.* En vérité, que de durs combats il eut à livrer aux erreurs jansénistes et gallicanes, pour la gloire du Sauveur! Le premier il introduisit en France, pour détrôner les rigoristes, la doctrine de saint Alphonse de Ligori; les doctrines de l'Immaculée Conception de la Rienheureuse Vierge Marie et des prérogatives du Pontife romain, de son infaillibilité entre autres, trouvaient en lui un vigoureux défenseur; il a voulu que ses fils n'aient d'autre croyance et d'autre enseignement que les siens, sur ces points d'une importance capitale, et c'est l'héritage précieux qu'il a tenu à transmettre à sa Congrégation.

Le soin si vigilant qu'il apportait à l'administraton de son vaste diocèse allait de pair avec celui qu'il déployait dans le gouvernement de la Congrégation des Oblats. Tout le monde se demandait comment un homme accablé de tant de soucis et d'un âge déjà avancé pouvait mener de front, à travers les années qui se succédaient, cette double responsabilité si grave.

Il eut à coeur d'amener de bonne heure les enfants à la sainte Table; l'Action catholique, comme nous l'appelons aujourd'hui, a eu en lui, dès 1848, un véritable précurseur; il favorisa les retraites spirituelles à l'usage des fidèles; il donna largement aux pauvres, se faisant le plus pauvre de tous. Dans le but d'assurer aux clercs l'éducation dont ils avaient besoin, il confia aux Oblats de Marie-Immaculée la direction de son Séminaire diocésain. Il déploya le plus grand zèle pour ajouter à la beauté du culte divin.

Et ce n'est pas sans raison qu'on peut appliquer au serviteur de Dieu les paroles dites par l'Esprit-Saint de Simon, fils d'Onias *(Eccl. 50): Le grand prêtre qui étaya la maison, prit soin de son peuple et le préserva de la ruine .. Comme un soleil resplendissant, il brilla dans le Temple de Dieu.*

Sous son habile et prudente direction la Congrégation des Oblats s'est répandue dans le monde entier et amoncelle partout de beaux fruits de salut. Depuis sa mort, l'extention de cette famille a pris des proportions de plus en plus amples, et aujourd'hui, soit dans les régions glacées de l'Amérique septentrionale, soit sous les feux des continents africains ou des îles asiatiques, ses missionnaires, brûlants de l'amour du Christ, jaloux de renouveler les généreuses audaces de leur Père, ne reculent devant aucune fatigue, pour propager autour d'eux la foi chrétienne.

Mais déjà la couronne de justice attendait un tel homme.

Le 21 mai 1861, réconforté par les derniers sacrements et muni de la Bénédiction apostolique de Pie IX, tandis qu'on récitait autour de son lit d'agonie le *Salve Regina,* aux paroles *O Clemens, O Pia, O Dulcis Virgo Maria,* le moribond leva les yeux au ciel et rendit le dernier soupir.

VERS LES HONNEURS DE L'AUTEL

Le renom de sainteté qu'il s'était acquis pendant sa vie ne fit que croître après sa mort. Pie IX, de sainte mémoire, informé de son décès, écrivit à son sujet: *Nous sommes profondément affligé de la mort de ce prélat qui, distingué par son rare amour de la religion, sa piété et son zèle sacerdotal, s'honorait en-*

(Suite à la page 5)



L'expérience de Robert Maxwell

(P. A. SHEEAN)

Roman traduit de l'anglais — Adaptation d'Alph. Bourgoin.

No. VIX.

Et ce fut heureux, car on s'aperçut bien que le maître ne plaisantait pas: tout au contraire. Il pensa punir Ned Galwey sévèrement, mais il se dit à lui-même, avec son scepticisme habituel, que Ned Galwey n'était pas plus mauvais qu'un autre Faisait-il, après tout, autre chose que les capitalistes et les spéculateurs dans le monde entier?

Mais le mécontentement et les conspirations avaient cessé, annihilés pratiquement par une plaisanterie.

* * *

— J'ai envie de renvoyer Ned Galwey, dit un jour Hamberton au P. Cosgrove.

— Ne le faites pas, répondit le Père. Il est chargé de famille et n'est pas mauvais, au fond.

— Certainement non, c'était jusqu'à présent un ouvrier de premier ordre. Je veux bien, pour vous être agréable, le garder encore; mais ne me parlez plus de désintéressement: il n'y en a pas.

— Si, il y en a, il y en a, répondit triomphalement le P. Cosgrove, tandis que Hamberton fronçait le sourcil en le regardant et que Claire se mettait à rire.

— Allons! encore une autre mystification! O homme, votre foi est grande, lui dit Hamberton.

— Que penseriez-vous d'une famille de cette paroisse, commença le P. Cosgrove en tâchant de rendre sa description pittoresque, à quelques milles d'ici, d'une pauvre famille, très pauvre, dont on a saisi le bétail ou dont on a voulu le saisir, car il était déjà mis à l'abri.. Eh bien! cette famille misérable, qui n'a que des dettes et est sur le point d'être saisie, a recueilli un pauvre homme, un vagabond errant dont personne ne sait d'où il vient. Elle l'a nourri, logé, vêtu. Il est tombé malade il n'y a pas longtemps. On l'a soigné, au lieu de l'envoyer à l'hôpital, malgré le conseil du médecin, bien qu'il eût la fièvre, une fièvre de rhumatisme, c'est vrai, mais la fièvre quand même. Oui, ces pauvres gens l'ont soigné eux-mêmes, ont passé les nuits à le veiller....

— On les a bien payés, à la fin, je gage? demanda Hamberton.

— Payés? Comment? Un vagabond, un Anglais?

— Cela, c'est un comble, dit Hamberton. Pour avoir pris un Anglais chez eux spontanément, il faut que ce soit des chrétiens pratiquants, n'est-ce pas?

— Parfaitement, répondit le prêtre. Remarquez encore que ces pauvres gens, pour donner du lait au malade, devaient aller le chercher là où leurs vaches étaient cachées dans la montagne. Remarquez encore qu'ils ignorent son nom et d'où il vient.

— N'ont-il aucun soupçon?

— Ils le croient déserteur, mais ce n'est qu'un soupçon.

— Ah! très bien. Alors, tout s'explique. Il y a toujours une explication à tout. Ils sont contre le gouvernement. C'est un plaisir pour eux de cacher un rebelle. Nous irons voir notre compatriote, Claire, et nous l'amènerons ici. Il y a une maisonnette inhabitée, en bas, tout près de cette canaille de Galwey. Nous l'y logerons. Il y pourra surveiller les travaux de Ned. Ce que je vais faire pour cet homme, c'est encore pour vous être agréable, Père. Mais s'il s'avise de frayer avec les ouvriers et que je m'en aperçoive, je le renverrai sûrement. Et maintenant, où donc habite cette famille modèle?

— A Lisheen, à environ six milles d'ici. Vous verrez que j'ai dit la vérité.

— Très bien, mon Père. Nous désirons que votre optimisme ne se trompe pas. Lisheen, Lisheen, rappelez-vous ce nom, Claire.

Elle se le rappela très bien, et leur visite à Lisheen eut le résultat que nous avons raconté.

CHAPITRE XII

Malgré tous ces efforts pour n'y pas céder, Maxwell, après la visite d'Hamberton, tomba dans une mélancolie chaque jour plus profonde. Lui et sa fille avaient apporté avec eux cette atmosphère de richesse et de confort à laquelle il était devenu, depuis des mois, parfaitement étranger. Il s'était éveillé en lui des souvenirs de sa vie passée. Il faut bien l'avouer: à partir de cette visite, Lisheen prit pour lui un aspect de pauvreté sordide qu'il n'avait pas auparavant. Et puis — faut-il le dire? — Debbie, sa garde-malade, sa servante, qu'il commençait d'aimer d'une affection fraternelle et dont il avait souvent admiré la santé et la grâce rustiques, devint tout à coup pour lui une simple fille des champs, rude, forte, bien portante, mais complètement dépourvue de ces grâces qui font le charme de ses jeunes soeurs de la ville.

Ce changement dans ses sentiments fut horrible pour sa conscience et son honneur, aussi lutta-t-il énergiquement contre, mais en vain.

Alors, la découverte de cette transformation subite de ses sentiments lui fit conclure qu'il avait failli à sa mission. Il n'avait obtenu aucun résultat. Ces gens en étaient au même niveau où il les avait trouvés.

Bien loin d'avoir transformé une population entière, il n'avait pas changé une seule famille. Tout ce qu'il avait rêvé dans ses beaux jours de soleil s'était dissipé comme un brouillard. Il n'avait obtenu qu'un seul résultat: une lumière, une vue profonde et complète d'un état de choses qui lui semblait affreux. Ce qu'il avait appris dans les livres sur l'humble et sordide condition des paysans irandais pâlissait en face de la réalité.

— Grand Dieu! s'écria-t-il, imaginner deux cent cinquante mille hommes vivant dans de pareilles conditions, mais c'est à faire pleurer les pierres elles-mêmes!

Les succès remportés par l'Anglais Hamberton contrastaient violemment avec ses sentiments à lui. Il avait fait, auprès de Pierry et du P. Cosgrove, une minutieuse enquête sur l'oeuvre si réussie d'Hamberton. Certes, il n'y avait pas à le nier: Hamberton avait jeté bas un village entier de chaumières en ruines et les avait remplacées par un ensemble de jolies maisonnettes propres, couvertes en tuiles. Il avait brûlé quelques vieux bateaux et les avait remplacés par une flottille de barques sûres et gracieuses. Il avait détruit une petite jetée constuite par des pêcheurs; ouvert le flanc d'une colline à laquelle on arrachait depuis lors les trésors qu'elle renfermait, inconnus depuis la création du monde et dont l'utilisation par la science avait créé une industrie qui le payait largement de sa peine et faisait vivre de façon décente et aisée les nombreux ouvriers qu'il employait.

— Quels gages donne-til? demanda Maxwell.

— Quinze shillings aux enfants, vingt et vingt-cinq aux hommes, répondit Pierry pour lequel ces salaires semblaient fabuleux.

Le P. Cosgrove confirma ces renseignements. Il ajouta qu'on ne demandait jamais aux ouvriers plus de neuf heures de travail quotidien: de 7 à 9, de 10 à 1 heure de l'après-midi, de 2 à 6 du soir.

— Et ils ne se sont jamais mis en grève?

— Ils ont parfois murmuré, pas plus.

La conscience de son insuccès inquiétait Maxwell. Comment revenir à Dublin et se retrouver en face de ceux de sa classe? Le temps s'écoulait sans qu'il vît, aussi loin qu'il regardât, comment sortir de la terrible passe où il s'était délibérément engagé. S'il pouvait voir Hamberton, lui faire connaître qui il était, lui avouer son insuccès, lui demander conseil! Mais il avait donné sa réponse, brève et claire, et ne pouvait pas décemment rompre avec des gens qui avaient été si humains, si bons pour lui. C'était une horrible impasse que celle où sa précipitation l'avait conduit et à laquelle, apparemment du moins, il n'y avait aucune issue.

Quelques jours avant Noël arriva, de Philadelphie, une lettre depuis longtemps attendue. Une fille de Mac Auliffe envoyait à ses parents toutes ses excuses pour le retard qu'elle avait mis à leur écrire, retard causé par la maladie, laquelle, à son tour, avait mangé une partie des économies qu'on avait faites, car il avait fallu payer l'hôpital, etc. La lettre contenait néanmoins un mandat de cinq livres sterling qui fut bien reçu à Lisheen.

— Je vais porter cet argent au régisseur, dit Mac Auliffe, et je lui demanderai un délai pour le reste. Nous pourrons alors reprendre ici nos bestiaux, et j'espère que, de longtemps, nous n'aurons plus à les déménager.

— Si vous voulez mon avis, dit Pierry, vous achèterez un habillement complet pour vous, une robe pour Debbie et de quoi faire un repas convenable pour Noël, et vous enverrez au diable ce brigand de régisseur.

— Je préfère à tout cela, répondit son père, une conscience tranquille et un sommeil paisible. Je ne pourrai dormir en paix tant que nous n'aurons pas pu reprendre ici nos bêtes.

(A suivre)

PAGE FEMININE

Les maladies de l'enfance

En marge du prochain congrès de l'Association des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord

Parmi les préjugés courants qui sévissent dans un grand nombre d'esprits, on rencontre souvent celui-ci: les enfants doivent avoir les maladies dites de l'enfance: rubéole, rougeole, oreillons, coqueluche, varicelle (picote volante), etc.

Ce préjugé nocif en lui-même se double d'un danger, car ceux qui y croient mettent tout naturellement de côté toutes les précautions élémentaires qu'on doit opposer à l'assaut des maladies contagieuses. Par exemple si une mère de famille s'imagine que tous les enfants doivent être touchés par ces affections, elle n'aura aucun scrupule à recevoir chez elle les enfants de ses voisines ou de ses parents, sous le beau prétexte qu'un jour ou l'autre ils devront avoir la rougeole ou la coqueluche! Elle enverra ses enfants à l'école sans se soucier le moins du monde que son petit garçon ou sa petite fille aille porter la maladie chez les autres! Et pourquoi ne le ferait-elle pas, si elle croit dur comme fer que tous les enfants sont destinés à avoir la coqueluche, la varicelle ou une maladie contagieuse quelconque! C'est ainsi qu'on voit dans le tramway des mamans avec des bébés qui ont des quintes de coqueluche et qui toussent à fendre l'âme dans la figure du bébé de leur voisine d'occasion! On verra des mamans qui se moqueront des conseils de l'infirmière visiteuse et du médecin hygiéniste et qui permettront à leurs enfants d'aller jouer au dehors avec leurs camarades ou leurs compagnes, quand il y a une maladie contagieuse chez elle! On doit donc combattre le préjugé qui prétend que les enfants sont nécessairement appelés à avoir les maladies de l'enfance.

Toute maman consciente de ses devoirs doit faire l'impossible pour éviter les maladies contagieuses à ses enfants et aux enfants des autres. Ces affections souvent bénignes ont souvent des complications sérieuses, graves et parfois mortelles.

Conséquemment dans toute famille bien organisée, il faut tout mettre en oeuvre pour parer à l'emprise des maladies contagieuses et quand une de ces maladies existe chez soi, il faut écouter la voix des gardiens de la santé publique en ne permettant pas à ses enfants de sortir. Au point de vue du gros bon sens, au point de vue de la charité, à tous les points de vue, il faut éviter de faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fit à nous-mêmes.

Dernièrement une mère allait rendre visite à une amie dont l'enfant avait la rougeole, sa petite fille contracta la rougeole à son tour et l'enfant est morte de broncho-pneumonie! Les deux mères étaient coupables, mais n'empêche qu'avec un peu de sens commun de part et d'autre, la seconde petite fille vivrait encore!

Que dire alors quand une épidémie survient? On doit redoubler de prudence et de précautions, suivre à la lettre les prescriptions du médecin de famille, les conseils du médecin hygiéniste et de l'infirmière visiteuse; il est bon de mettre un peu de vaseline antiseptique dans les narines des enfants; les gargarismes, ou les vaporisations de la gorge avec un liquide antiseptique sont tout indiqués; propreté corporelle parfaite, intestins libres et surtout il faut garder les enfants, *tous les enfants*, à la maison et se bien garder de les envoyer à l'école, si on a un cas de maladie contagieuse chez soi. Les épidémies ne prennent de vastes proportions qu'à la faveur de la négligence ou de l'ignorance des gens. D'ailleurs nul n'a le droit d'aller semer chez les autres des germes de maladies qui pourraient leur causer de gros préjudices.

Les maladies contagieuses sont des accidents et, comme les accidents, ils sont le plus souvent évitables avec des mesures de prudence. La prudence est la mère de la bonne santé.

Le Comité du Congrès de l'Ass. des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord croit qu'il est de son devoir de s'occuper de la prévention des maladies contagieuses et il demande aujourd'hui au public de ne plus jamais cultiver l'idée que ces maladies sont nécessaires aux enfants.

Ce sont des maladies évitables, sachons donc les éviter à nos enfants et aux enfants des autres.

Pour le Comité de Propagande,
Le Secrétaire,
Dr Adrien Plouffe.

LA MODE

Avec les tailleurs.— A la demi-saison, alors que le tailleur reprend de l'actualité, croît l'intérêt de la blouse. Ce joli vêtement clair, coquet, féminin, ne fait-il pas le grand charme du tailleur en corrigeant ce que les lignes nettes, masculines classique de cet ensemble ont d'austère?

Les tissus de blouses sont souples et seyants: toile de soieo, mousseline, crêpe de Chine, ottoman, moire, taffetas imprimé, etc., et de coloris aimables et frais, tels que: blanc, paille, rose bleu, vert, rouge, etc.

Avec les blouses, réapparait également la fantaisie des plissés, soit que ceux-ci rayent le corsage tout entier, soit qu'ils soient réduits au rôle d'une simple collerette s'éventaillant à l'encolure. Voici, avec de la mousseline vert chou plissée accordéon, une blouse avec manche plissées, ornée d'un col droit en ruban vert chou noué à l'encolure de même tissu posé tout autour du décolleté, le bord du plissé atteignant la ligne des épaules Quelquefois, le col plissé est plus court et se pose tout à fait au bord de l'encolure, faisant dans le haut une bordure montante. Une cordelière d'or maintient la collorette et de petits boutons d'or ferment la blouse devant. Qu'il soit plissé ou qu'il soit muni, le col sert de garniture à presque toutes les encolures des blouses;on revient même beaucoup, pour les orner, à l'emploi du feston et de la broderie anglaise. Nous citerons, dans ce genre, une blouse de chine marine avec col festonné de blanc et semé de pavés blancs; manches courtes, tenant au corsage et ornées des mêmes broderies.

Sur les blouses de mouseline blanche, si fraîches et si estivales, rien de plus joli qu'un grand col de même mouseline rose ou ciel, quadrillé de blanc. Avec ces blouses légères, la manche courte ballon est indiquée; on la serre du bas par un haut bracelet de mousseline rayée. Les encolures sont souvent ornées de rabats et de jabots, lesquels se piquent d'apporter une note d'originalité sur la blouse.

Avec celles qui sont très simples, encadrées à l'encolure d'un simple col de toile rond, on met des rabats de drap noir sur lesquels on brode des insignes de cartes à jouer: carreau, trèfle et coeur en rouge et en blanc.

Sur les blouses élégantes, le jabot est souvent doublé d'autre nuance, de même que les manches. Voici une blouse nouvelle en crêpe de Chine blanc avec drapé à l'encolure se terminant par un jabot de chine blanc doublé de bleu: manches courtes Louis XV avec volant de crêpe blanc doublé de bleu ciel.

Beaucoup de soutaches sur les blouses claires, beaucoup de petits plis et de nervures travaillés, sur les manches, la fantaisie des boutonnages à l'épaule avec bouton très en relief faisant une sorte de chapelet. Le boutonnage part de l'encolure pour se terminer au bas de la manche courte.

Les blouses que l'on veut simples se font de préférence en toile de soie, de façon chemisier. Elles sont boutonnées devant et ont souvent une large patte sur l'épaule se terminant sur une petite poche à la poitrine.

CUISINE

Le vol-au-vent végétarien

Une croûte de pâte, marrons, champignons de couche, quenelles végétariennes, pointes d'asperges, sauce blanche, olives.

Placez dans la croûte une couche de marrons préalablement bouillis pelés et coupés en quatre, une couche de champignons, une couche de quenelles végétariennes, une couche de pointes d'asperges. Arrosez le tout d'une sauce blanche. Vous pouvez y ajouter quelques olives.

Les quenelles se préparent de la façon suivante: faites fondre dans une assiette à soupe un morceau de beurre gros comme un petit oeuf; ajoutez-y trois cuillerées à café de chapelure, un oeuf entier, deux petites pommes de terre cuites et écrasées finement, une pincée de percil haché, du sel et un peu d'oignon haché.

Avec un peu de cette pâté, faites l'essai: roulez une boulette que vous plongez deux à trois minutes dans l'eau salée bouillante. Si, en la retirant vous la trouvez trop dure, ajoutez un peu d'eau à votre pâte; si elle ne cuit pas entière, ajoutez un peu de farine. Répétez l'expérience jusqu'à ce que la boulette d'essai réussisse.

PILOTE COURAGEUSE



Melle Betty Snell, de S.-Thomas, Ont. obtient un permis de pilote privé, du fait qu'elle est paralysée depuis son enfance, et qu'elle doit être portée à son aéroplane. Elle veut, quand même, poursuivir sa carrière d'aviatrice.

NOUVELLE ETOILE

PASADENA.— On annonce que le Dr Edwin P. Hubble, directeur de l'Observatoire du Mont Wilson, et son assistant, Glen Moore, viennent de faire la découverte d'une nouvelle étoile "super-nova". Deux seulement de ces étoiles ont été découvertes depuis 300 ans, et, auparavant, on n'en a localisé que 13.

La dernière étoile découverte est dans la constellation de la Vierge.

La France et l'Allemagne

PARIS, le 7 avril.— Le ministre des affaires étrangères, Flandin, est prêt à demander la coopération de l'Angleterre contre l'Allemagne, au cas d'une rupture des négotiations, dans la crise Rhénane.

EDUCATION

Sans éducation, point de civilisation.

Lacordaire.

* * *

Le plus bel emploi de la sagesse des veillards, c'est l'éducation de la jeunesse.

Cicéron.

* * *

Celui qui est maître de l'éducation peut changer la face du monde.

Leibnitz.

* * *

L'instruction sans éducation est un torrent sans digue, et l'éducation sans religion, un foyer sans feu.

Augustin Cochin.

* * *

C'est à l'éducation des femmes qu'il faut s'appliquer surtout, car chaque mère est une école.

Michelet.

* * *

Le peuple qui a les meilleures écoles est le premier peuple.

Jules Simon.

* * *

J'ai toujours cru qu'on réformerait le genre humain en réformant l'éducation de la jeunesse.

Leibnitz.

PRINCESSE GRECQUE



La princesse Eugénie de Grèce, cousine de la duchesse de Kent, que l'on mentionne souvent comme future épouse du roi Edouard VIII. s'il se marie . . Cette princesse demeure à Paris.

Mettez vos lainages dans un sac imperméable à l'air

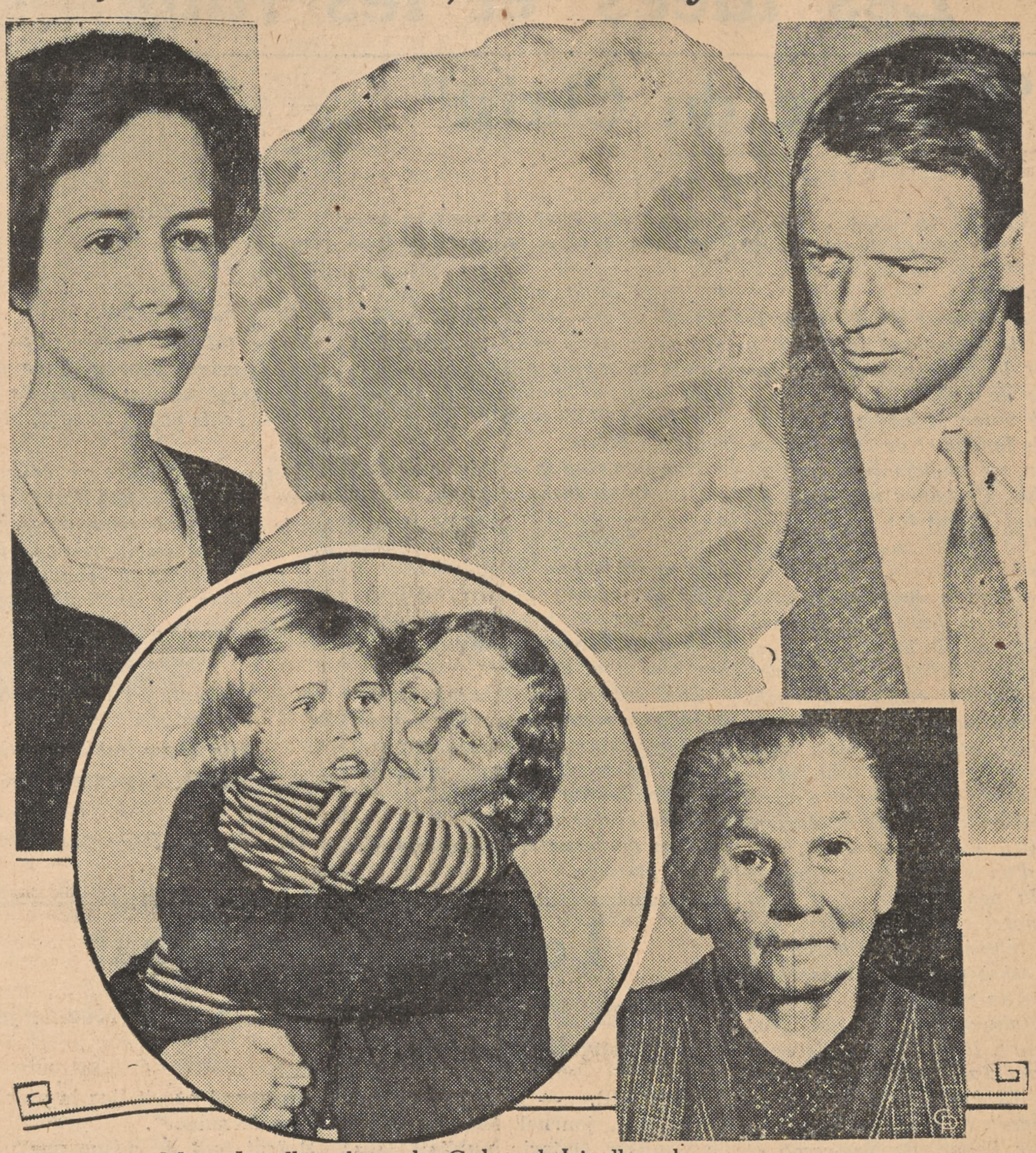
C'est toujours un problème que de se protéger contre les mites dans la maison, et il n'existe pas de moyen ardical de destruction. Les bons soins et la propreté sont à la base de tout système de lutte. Sans doute la naphtaline et son cousin au nom étrange, le "paradichlorobenzine", peuvent aider, mais ces substances n'ont d'utilité qu'à la condition d'être bien employées avec toutes les précautions nécessaires, à défaut de quoi elles ne sont pas plus efficaces que toutes sortes d'autres remèdes populaires, comme les extraits de tabac, les feuilles de lavande sèches, le poivre de cayenne, le poivre noir, les quatre-épices, le sel, borax, les feuilles d'eucalyptus, et les feuilles de cèdre rouge. Il ne suffit pas d'appliquer ces substances chimiques, à odeur nauséabonde; il faut encore savoir comment et quand les appliquer, sans quoi les mites ne s'en soucient guère, et continuent gaiment leur oeuvre de destruction. On peut obtenir les renseignements nécessaires à ce sujet en consultant la circulaire intitulée "Les mites des vêtements et les moyens de les combattre" que l'on peut se procurer en s'adressant au Bureau de publicité et d'extension du Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa.

Un sac à mites ne détruit pas les mites, mais il les empêche de s'introduire de l'extérieur, à condition qu'il soit sans trous et imperméable à l'air. Les vêtements d'hiver seront bientôt serrés pour la saison d'été; les lainages, les fourrures et les autres vêtements qui ne sont pas parfaitement nettoyés avant d'être serrés sont très exposés à être attaqués. Il suffit d'un vêtement oublié dans un endroit obscur pour que les chenilles des mites fassent des ravages incroyables. Tous les vêtements de laine devraient être, lavés, séchés, soigneusement brossés et aérés, de préférence au grand soleil; les fourrures seront exposées à l'air et énergiquement brossées avant d'être mises dans des sacs ou d'autres contenants étanches. Si les vêtements doivent être mis dans des tiroirs, il faut les envelopper dans du gros papier intact — plusieurs épaisseurs de papier à journal suffisent — et cacheter les bords du papier avec des bandes de papier gommé. S'il y a la moindre ouverture, soyez sûr que la mite la trouvera. En ce qui concerne les tapis et les housses de meubles, le brossage ou l'emploi constant du balai aspirateur est un bon moyen préventif.

Il y a deux espèces de mites: la mite à toile et la mite à case. Toutes deux se rencontrent au Canada, mais la première est la plus répandue. Elles sont surtout nombreuses au printemps et en été, mais les mites ne mangent pas lorsqu'elles ont leurs ailes. Pendant leur vie brève, qui varie de quelques jours à un mois, elles déposent de tout petits oeufs blanc perle, de forme ovale, parfois jusqu'au nombre de 150, sur les poils ou les tissus des étoffes, dont les larves se nourrissent plus tard. Ces oeufs éclosent au bout de huit à dix jours, et les jeunes larves, qui sont très sensibles à la lumière, cherchent des endroits protégés dans les replis des vêtements de fourrure ou de laine, cu dans l'intérieur de la rembourrure des meubles et se mettent immédiatement à manger. On peut les y trouver dans toutes les phases de leur développement et à tout moment de l'année. Leur vie larvaire varie de quelques semaines à près de deux ans. C'est la fin de leur vie larvaire qu'elles se métamorphosent en pupes, et la mite ailée sort de cette pupe.

On trouve souvent des mites sortant des valises ou des vêtements oubliés dans les greniers, les soubassements, les armoires, dans la poussière qui se rassemble dans les fentes du plancher, et derrière les plinthes. On en trouve également dans la poussière et les débris qui se ramassent dans les parties horizontales des conduites à air froid reliées aux fournaises à air chaud.

Hauptmann est mort, mais le mystère demeure



(En haut) Mme Lindbergh et le Colonel Lindbergh.
(En bas) La veuve Hauptmann et son fils, ainsi que la mère de Hauptmann.

L'ASSASSIN REPUTE DU PETIT BEBE LINDBERGH— Les quotidiens continuent de tenir en vedette la piètre personnalité du réputé assassin du bébé Lindbergh. Si son procès avait eu lieu en Angleterre ou au Canada, nous n'aurions plus aucun doute sur sa culpabilité, mais la justice américaine nous inquiétera toujours, et dans toutes les causes célèbres chez nos voisins nous croyons à la possibilité d'un "frame-up", d'un complot policier qui a besoin d'une victime pour calmer l'opinion publique. D'un autre côté, la "campagne" de la défense a été disgracieuse au suprême degré et ne nous inspire pas confiance On se sert de la justice des deux côtés pour travestir la justice. C'est dégoûtant. Dieu nous préserve de telles moeurs. (L'Unité)

UNE IDEE!

Un riche harpagon a une nièce qu'il proclame son unique héritière, mais qui n'a jamais vu la couleur de son argent.

— La petite a vingt ans, lui dit un ami; vous devriez, d'ores et déjà, faire quelque chose pour favoriser son établissement.

— Eh bien, répondit l'harpagon après avoir réfléchi, je vais faire le malade.

SERVICE OBLIGATOIRE

ROME. Un décret approuvé par le cabinet italien rend obligatoire le service militaire aérien qui auparavant était volontaire.

:-: LA POLITIQUE :-:

Un document
LE TEXTE DU BILL DES TAXES SCOLAIRES

En raison de son importance capitale on trouvera ci-dessous une traduction du texte complet du bill des écoles séparées de l'Ontario. Nos lecteurs nous sauront gré de porter à leur connaissance un tel document:

1. La loi de l'évaluation est amendée en ajoutant à la section 33 les sections suivantes:

33a. (1) Chaque corporation, sauf celles auxquelles la section 33b ou la sous-section 2 de la section 33c s'applique, devra, par avis (formule 13) au greffier de la municipalité où se trouve une école séparée, voir à ce que, en tout ou en partie, l'évaluation pour terrains, affaires ou revenus imposables, dans toute localité où se trouve une école séparée, soit, en conséquence inscrite, évaluée et fixée pour les fins des écoles séparées; et l'évaluateur pourra alors entrer cette corporation comme contribuable des écoles séparées sur le rôle d'évaluation au sujet des telles évaluations telles que mentionnées dans l'avis, et la proportion d'évaluations ainsi déterminées devront être appliquées en conséquences pour les fins d'écoles séparées et non pas pour les écoles publiques mais la balance de l'évaluation de la corporation devra toutefois rester aux écoles publiques.

NOMBRE DES ACTIONNAIRES

(2) Dans le cas où ladite corporation possède un capital par actions, l'évaluation, qui devra être déterminée par ledit avis pour les écoles séparées, devra être divisée en proportion du nombre de parts de la corporation qui sont détenues par des individus qui sont catholiques romains et contribuables des écoles séparées et qui ont donné avis (formule 14) en ce sens à la corporation, tel que requis par la sous-section 4 de la section 33d, et ce en tenant compte du total des parts émises par la corporation précitée.

(3) Dans le cas d'une corporation qui n'a pas de capital par actions, l'évaluation pour les fins des écoles séparées devra être faite en proportion du nombre de membres de la corporation qui sont catholiques romains et contribuables des écoles séparées et qui ont donné avis (formule 14) à leur corporation tel que requis par la sous-section 33d, et ce en tenant compte du nombre total des membres de la corporation concernée.

CORPORATION HORS D'ONTARIO

33b. (1) Une corporation à capital par action dont plus d'un quart des parts est possédé par une ou plusieurs autres corporations et dont le bureau-chef est en dehors de la province d'Ontario, ou encore celle qui, en raison du grand nombre de ses membres et de l'éloignement de leur lieu de résidence, est incapable de déterminer le nombre de ses actionnaires catholiques romains et contribuables des écoles séparées, de même que la proportion de parts détenues par les catholiques romains contribuables des écoles séparées, devra par avis (formule 15) au greffier de la municipalité où se trouve une école séparée inscrire et déterminer son évaluation pour fins scolaires tel qu'il est pourvu dans cette section.

(2) Ledit avis devra accompagné d'une déclaration statuaire du président, du vice-président ou du secrétaire de la corporation ou de toute autre personne en charge de ses affaires en Ontario, ayant connaissance de ces faits, qui attestera de l'état de choses mentionné dans la sous-section 1 et en vertu de laquelle ladite corporation est sujette, aux clauses de cette section et non à celles de la section 33a.

REPARTITION SUIVANT L'EVALUATION

(3) La section 33a ne s'appliquera pas à une corporation qui peut fournir un avis en vertu de cette section; et l'évaluation de cette corporation pour fins scolaires, dans toute municipalité où se trouve une école séparée, devra être divisée pour les taxes entre les écoles publiques et les écoles séparées en proportion de l'évaluation des contribuables des écoles publiques et de ceux des écoles séparées dans ladite localité; les taxes scolaires des dites corporations devront donc être prélevées, en conséquence; toutefois le taux de la taxe exigé de ces corporations ne devra en aucun cas dépasser celui fixé pour les écoles publiques.

33c. (1) Aucune corporation dont toutes les parts sont détenues par des personnes qui ont leur résidence ou leur lieu d'affaires en Ontario ne pourra fournir un avis en vertu de ladite section ci-dessus 33b et les clauses de la section 33a devront s'appliquer à une corporation de ce genre.

DEUX COMPAGNIES EXEMPTEES

(2) La section 33b s'appliquera au Pacifique Canadien et à ses filiales de même qu'au Bell Telephone et à ses filiales; mais il ne sera nécessaire en aucun cas pour ces compagnies ou leurs filiales de fournir l'avis requis par la section 33b.

33b. (1) Un avis donné en vertu de la section 33a ou 33 b donné en vertu d'une résolution des directeurs d'une corporation devront être de toutes façons considérée suffisante; un tel avis continuera donc d'être en vigueur aussi longtemps qu'il n'aura pas été rappelé par une résolution de ladite corporation.

(2) Chaque avis ainsi donné au greffier d'une municipalité devra être mis en filière dans son bureau et devra être accessible à toute personne qui aura le droit de faire l'inspection du rôle d'évaluation; et l'évaluateur devra chaque année avant la préparation du rôle d'évaluation chercher et examiner tous les avis de ce genre en filière au bureau du greffier; puis il devra se conformer aux ordonnances des sections 33a, 33b et 33c suivant le cas.

LA DATE DE L'AVIS

(3) Un avis donné par une corporation en vertu de la section 33a ou 33b ne devra pas être fourni plus tard que le 1er mars de chaque année; il devra aussi se conformer au nombre d'actionnaires ou de membres de la corporation inscrit au 31 janvier de la même année: cet avis devra déterminer le rôle d'évaluation de ladite municipalité pour l'année en question, peu importe si cette évaluation affecte les taxes de la même ou de l'année suivante.

(4) Tout actionnaire ou membre d'une corporation auquel la section 33a s'applique, et qui est catholique romain et contribuable des écoles séparées, peut demander par avis (formule 14) au secrétaire de sa corporation le ou avant le 31 janvier de chaque année que l'on déclare que les parts qu'il détenait au 31 janvier en question sont possédées par un catholique romain et un contribuable des écoles séparées; il ne sera pas nécessaire pour une telle personne de renouveler son avis tous les ans tant qu'il demeurera actionnaire de la même corporation; d'autre part, une personne qui a donné un tel avis peut le retirer en avertissant par écrit le secrétaire de la corporation concernée.

LES FAUSSES DECLARATIONS

33e. (1) De fausses déclarations données dans les avis requis en vertu des sections 33a et 33b ne soustrairont pas une corporation à l'évaluation de même qu'aux impôts. De plus, toute corporation qui négligera de donner avis ou fera de fausses déclarations dans son avis et toute personne qui sera responsable d'avoir fourni ledit avis, ou encore toute autre actionnaire qui aura inclus dans un avis requis par la section 33d frauduleusement et malicieusement, des déclarations fausses, sera coupable en vertu d'une offense et passible, en vertu de la loi, d'une amende de pas moins de $100 et de pas plus de $1,000, laquelle amende sera réclamée d'après la loi des condamnations sommaires.

APPEL POSSIBLE

33f Toute personne sujette à l'évaluation d'après cette loi peut en appeler de l'évaluation d'une corporation qui n'est pas faite conformément à l'avis donnés d'après les sections 33a ou 33b ou contraire aux sections 33a, 33b ou 33c, suivant la section qui s'applique dans le cas donné, en se basant sur le fait que l'évaluation n'est pas conforme audit avis ou bien qu'elle est contraire à l'une des sections précitées.

L'AVIS POUR 1936

33g. Malgré les ordonnances de la sous-section 3 de la section 33d dans toute municipalité où l'évaluation a été faite en 1936 pour les fins de taxation en 1937, l'avis à donner par une corporation au greffier de ladite municipalité en vertu des ordonnances de la section 33a ou 33b ne devra pas être donné plus tard que le 1er août 1936. Cet avis devra, de plus, être proportionné au nombre des actionnaires inscrit dans les régistres de ladite corporation le 30 juin 1936. Et le rôle d'évaluation de toute municipalité ne devra pas être complètement revisé avant le 1er jour d'août 1936 pour ne pas empêcher ledit avis d'avoir effet sur le rôle d'évaluation qui servira à prélever les taxes de 1937; et, dans le cas ci-dessus, l'avis qui doit être fourni par un actionnaire tel que prévu dans la sous-section 4 de la section 33d devra être donné au secrétaire de la corporation concernée pas plus tard que le 30 juin 1936; et, à cette fin, on pourra modifier la formule 14 en ce qui a trait au 30 juin 1936.

2. La loi de l'évaluation est amendée en y ajoutant les formules 13, 14 et 15.

La nouvelle loi entre en vigueur cette année

Les écoles séparées en bénéficieront pour la première fois l'an prochain

TORONTO.— Bien que les écoles séparées ne commenceront à recevoir qu'en 1937 une plus juste répartition des taxes des grandes corporations, la nouvelle loi scolaire n'en commencera pas moins à fonctionner dès cette année afin de mettre la chose en marche pour l'an prochain. Ainsi les actionnaires catholiques devront avertir le bureau de direction de leurs compagnies respectives d'ici le 30 juin qu'ils veulent que leurs taxes scolaires, à l'avenir, soient versées aux écoles séparées. D'autre part, les compagnies elles-mêmes devront fournir avant le 1er août 1936, aux greffiers des municipalités le nombre de leurs actionnaires catholiques ainsi que la proportion des parts qu'ils détiennent.

On ne pourra se soustraire à la loi

TORONTO.— Les grandes corporations ne pourront éluder la loi pour ce qui est du paiement de leur part de taxes requises aux écoles séparées. En effet, une clause de la loi soumise, par le premier ministre Hepburn, prévoit une amende de $100 à $1,000 pour les compagnies qui négligeront de donner avis du nombre de leurs actionnaires catholiques ou feront de fausses déclarations à ce sujet.

HEPBURN MENACE

TORONTO.— A cause de sa franche attitude dans la question d'une plus juste répartition des taxes aux écoles séparées, le premier ministre Hepburn a déclaré à la Législature d'Ontario, que sa vie a été sérieusement menacée, et il a ajouté qu'il ne craignait pas, parce qu'il est convaincu qu'il ne fait que ce qui est juste.

Les amendements à la constitution

OTTAWA.— Le débat sur les amendements à la constitution, dont l'avis est inscrit au feuilleton de la Chambre depuis plusieurs semaines déjà, n'aura lieu qu'après le congé de Pâques. De même la conférence proposée par le ministre des Finances, M. Charles Dunning, au sujet de la création d'un conseil des prêts, sera retardée parce que la plupart des législatures provinciales sont en session.

MESURES APPROUVEES

OTTAWA.— Avant les vacances de Pâques, le sénat approuva 12 bills. La Chambre haute se réunira le 28 avril.

Sir Lyman P. Duff, député du gouverneur général, a donné l'assentiment à douze bills, qui ont passés à la Chambre des communes et au sénat.

Le "Social Credit" a légiféré

EDMONTON.— La Législature albertaine du "Social Credit", à sa première session, a légiféré largement.

Entre autres mesures, on a demandé une commission royale pour l'adoptation de la théorie du Social Crédit à la province, un bill de conversion de la dette de $160,000,000, une banque provinciale contrôlée et dirigée par le gouvernement, un code spécial du commerce etc.

PAS DE CAMIONS

SASKATOON.— M. S. Kennedy, ingénieur de la voirie provinciale, a déclaré qu'il mettrait en vigueur, le réglement défendant la circulation des camions de plus de 4,000 livres sur les chemins encore humides.

CALGARY EN DEFAUT

CALGARY.— Le maire Andy Davidson a déclaré à la Chambre de commerce, que la ville de Calgary ne pourra pas rencontrer ses obligations financières le premier juillet prochain. La cité devrait trouver $450,000, pour les services publiques, les obligations, et l'assistance publique.

La cause de Mgr de Mazenod

(Suite de la page 3)

core au plus haut degré par sa fidélité, son attachement et sa respectueuse obéissance pour Nous et pour cette Chaire de Pierre.

Pour bien des raisons, les procès durent être différés jusqu'aux années 1926-1929, époque à laquelle se tint à Marseille le principal, suivi des procès sur commission rogatoire tenus par les curies ecclésiastiques d'Aix, d'Avignon, de Bordeaux et de Paris.

A la date du 22 mai 1935, la Sacrée Congrégation des Rites, après examen des écrits, porta ce décret: *Rien ne s'oppose à ce que la cause suive son cours*. Entre temps, 219 lettres, dites postulatoires, étaient adressées au Très Saint-Père, émanant de 20 cardinaux, de 175 archevêques et évêques du monde entier, d'un certain nombre d'Abbés et de Généraux d'Ordres, du Chapitre de Marseille, des Universités de Lyon, d'Angers, de Lille, de Washington, etc.

De la sorte, toutes les exigences du droit ayant été satisfaites, sur la demande du R. P. Ferdinand Thiry, postulateur général de la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, dans l'assemblée ordinaire de la Sacrée Congrégation des Rites, tenue le 14 janvier de cette année-ci, l'Eme et Rme cardinal Janvier Granito Pignatelli di Belmonte, évêque d'Ostie et Albano, ponent ou rapporteur de la cause, a proposé à la discussion de ses collègues la question suivante: *An signanda sit Commissio Introductionis Causae, in casu et ad effectum de quo agitur?* Et les Emes et Rmes Pères les cardinaux de la Sacrée Congrégation des Rites, après avoir entendu l'exposé du cardinal ponent, recueilli aussi les suffrages écrits des prélats de l'officialité, pris ensuite l'avis donné de vive voix et par écrit du R.P. et seigneur Salvatore Natucci, promoteur général de la Foi, ayant enfin tout bien pesé et considéré, ont répondu *affirmativement, c'est-à-dire que la Commission d'introduction de la cause peut être signée, si tel était le bon plaisir de Sa Sainteté.*

Le lendemain, sur le rapport qui lui en a été fait par S. Em. le cardinal préfet soussigné, Sa Sainteté, confirmant le rescrit de la Sacrée Congrégation, daigna signer la Commission d'introduction de la cause du serviteur de Dieu Charles-Joseph-Eugène de Mazenod.

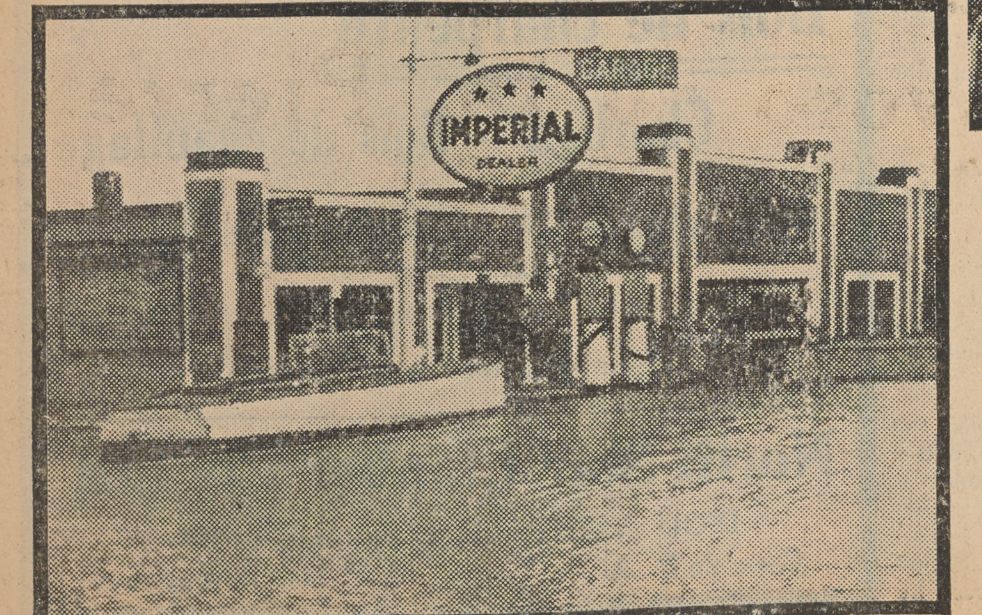
Camille, card. LAURENTI,
préfet de la S. Cong. des Rites.
Alphonse CARINCI,
secrétaire de la Cong. des Rites.

CURIOSITES



Cèdre sur un timbre du Liban.
Nombre 8 sur un arbre, dans le comté d'Essex, en Angleterre.
Le monument de guerre italien, qui domine le port de Brindisi, a la forme d'un gouvernail; à l'intérieur, dans une chapelle, l'on a érigé un autel.
Barbe-Noire, l'un des plus fameux pirates du dix-huitième siècle, reçut ce nom du fait qu'il portait une forte bare noire tressée, attachée avec des rubans de couleur et rejetée sur ses oreilles pour le faire paraître plus hideux.

(Par R. J. SCOTT)



IL GAGNE $150,000



Arthur L. Coon

L'un des heureux gagnants de gros argent dans "l'Irish Sweep-stake"; une pièce de dix sous lui acheta un billet qui lui rapporta la belle somme de $150,000. M. Coon est un ancien décorateur d'Hollywood.



SUR LA FERME

Graines de semence

Les catalogues de semences de 1936

Les premières effluves printanières nous ramènent le catalogue des semences; ce sont là deux événements qui vont toujours ensemble et qui fournissent l'occasion d'entreprendre un travail créateur et des plus agréables. Beaucoup de nos jardiniers amateurs entreprennent ce travail avec la plus grande ardeur. Les uns cherchent la beauté, les autres, l'utilité, mais tous comptent tirer un grand plaisir du temps et de l'énergie qu'ils consacrent à leurs jardins.

Les nouveaux catalogues sont généralement supérieurs à ceux des années passées. Les couvertures sont plus belles, plus attrayantes, de même que les motifs et les dessins. Beaucoup de ces cataogues donnent dans leurs couleurs naturelles les variétés les plus populaires et les plus nouvelles de fleurs et de légumes. C'est là une initiative des plus louables. Le lecteur qui voit ces reproductions s'intéresse immédiatement au centenu du catalogue et c'est aussi une excellente façon d'appeler l'attention du client sur le fait que les catalogues représentent un grainetier qui marche avec son temps.

Après tout, les vrais jardiniers sont toujours en quête de quelque chose de nouveau pour leurs jardins, et c'est pourquoi le mot "nouveau" est souvent employé pour signaler des variétés que l'on dit être nouvelles. Ce mot exerce une grande attraction sur les personnes qui ont toujours plaisir à essayer quelque chose que l'on dit être réellement nouveau. On sait cependant que beaucoup de ces soi-disant nouveautés ne sont pas toujours nouvelles sous tous les rapports; elles ne le sont souvent que par le nom, et c'est pourquoi des mesures législatives réglant l'emploi et l'annonce de noms de variétés ont été pourvues dans la Loi des semences, promulguée en 1923. D'après les dispositions de cette Loi, il faut avoir un permis pour employer de nouveaux noms de variétés de légumes et d'autres plantes économiques, et ce permis n'est accordé que lorsque la variété s'est montrée dans des essais réellement nouvelle et distincte de toutes les variétés connues. Ces dispositions n'empêchent nullement l'introduction d'une variété nouvelle, mais elles interdisent l'emploi de noms inexacts, les annonces fausses et frauduleuses et les descriptions trompeuses des variétés portant un nom nouveau. Cette Loi a beaucoup aidé à améliorer les catalogues de semences et, en ce qui concerne celui de 1936, il est très encourageant de voir l'amélioration qui s'est produite dans les descriptions des variétés.

Soins exigés par les brise-vent

L'objet principal d'un brise-vent, c'est-à-dire d'une ceinture d'arbres, est de protéger contre les vents, et naturellement ces ceintures sont d'autant plus utiles sous ce rapport que les arbres sont plus rapprochés et que la végétation est plus serrée, spécialement au pied des arbres.

Pour obtenir cet état de choses, dit D. J. Crossley de la Pépinière forestière fédérale de Indian Head, Saskatchewan, on fera bien de planter les arbres assez serrés et de ne par tailler les branches inférieures, spécialement dans les premières phases de leur développement. Les ceintures d'arbres ne devraient pas compter plus de 5 ou 6 rangées espacées de 4 pieds, ou trois rangées espacées de 8 pieds. Si on laisse 8 pieds entre les rangées, certainement l'espacement entre arbres dans les rangées ne devrait pas dépasser 4 pieds. Pour la rangée extérieure on fera bien d'employer une espèce à pousse serrée, comme le caragan, pour protéger les autres arbres contre les effets desséchants des vents et du soleil.

La précaution la plus importante, à partir du commencement même de l'établissement d'un brise-vent, est de tenir les bords toujours binés sur une largeur d'au moins 16 pieds. Les clôtures ne devraient donc pas être plus rapprochées que 17 ou 18 pieds des arbres à l'époque de la plantation.

A mesure que les brise-vent vieillisent, ils exigent des soins réguliers pour rester en bon état de développement. La tendance est de les laisser plus ou moins à eux-mêmes après qu'ils sont établis. L'herbe s'introduit parmi les arbres sur les bords des brise-vent, et s'accapare l'humidité dont les arbres ont besoin; la quantité de bois mort augmente toujours, à cause des maladies, des insectes, des rigueurs de l'hiver, etc., et en général les brise-vent prennent un aspect plus ou moins négligé. Il s'agit de les éclaircir régulièrement et d'en cultiver les bords.

Ce procédé d'éclaircissage se pratique constamment dans la forêt naturelle. C'est la survivance du plus fort, et si cela n'avait pas lieu les arbres deviendraient tellement serrés qu'il leur serait impossible de vivre. A mesure que chaque arbre se développe, il exige plus de place pour le développement de sa cime, plus de principes fertilisants, de lumière et d'humidité. Comme il n'existe qu'une provision limitée de ces facteurs de croissance, il faut que quelques uns de ces arbres disparaissent pour que les spécimens les plus robustes puissent subsister. Ce procédé naturel d'élimination ne se fait aussi aisément dans une ceinture artificielle, parce que cette ceinture est composée d'arbres du même âge et qui tous ont la même occasion de survivre. L'élimination naturelle ne commence donc que beaucoup plus tard, mais on peut surmonter cette difficulté en venant à l'aide des arbres.

Après que les arbres ont poussé de 15 à 18 ans, une inspection révèle que certains arbres viennent beaucoup mieux que d'autres. La mauvaise croissance de certains arbres peut être attribuée à différentes causes, comme la maladies, les avaries mécaniques, la lenteur inhérente de la végétation, et ce sont là des causes qu'il importe de supprimer.

Le fils du gouverneur général



M. ALISTAIR BUCHAN A LA CHASSE
L'hon. Alistair Buchan, fils de Lord Tweedsmuir, gouverneur-général du Canada, est représenté, ici, à la première chasse de la saison, au Club Toronto et North York. Il est accompagné de Mme Aemilius Jarvis et de M. Pilcher, à la ferme Emerson Bateman.

Nouvelles

Protection des animaux sauvages

REGINA.— Pour protèger les animaux sauvages, en Saskatchewan, un représentant du département provincial des ressources naturelles a donné une conférence illustrée, aux employés de la police montée, à Régina, la semaine dernière.

:::

LES CHEVAUX

REGINA.— Les bons chevaux sont rares, et ils se vendront cher, pour plusieurs années encore. Les fermiers de la Saskatchewan ce printemps, seront à court de chevaux de traits.

:::

ASPECT GENERAL

REGINA.— Cette année, les fermiers de la Saskatchewan sont optimistes. La vente des moutons et de la laine est encourageante.

Les prix des volailles, ne sont pas encore fixés, mais ils promettent bien.

Quant à la menace des sauterelles, les craintes diminuent; cette année, il y a 6,000,000 acres de moins d'infestés. En février dernier, les fermiers de la Saskatchewan ont vendu 163,184 livres de boeuf classé.

:::

5,000,000 de minots de blé vendus

WINNIPEG. — Par l'intermédiaire de l'Office du blé, environ 5,000,000 de minots de blé canadien "No 2 northern" seront expédiés aussitôt que la navigation sera ouverté. Les commerçants de la "Winnipeg Grain Exchange" opinent pour une demande de blé, bientôt, et les exporteurs se préparent à profiter de la demande.

:::

Entrefilets

La valeur moyenne par tête des bestiaux du Canada, était évaluée aux chiffres suivants en 1935 (la valeur de 1934 est donnée entre parenthèses): chevaux $65 ($57); vaches laitières, $35 ($29); autres bovins, $22 ($17); moutons $5.02 ($4.18); porcs $11.77 ($9.86). La valeur moyenne par livre de la laine non-lavée est évaluée à 12 cents, contre 10 cents en 1934.

En janvier 1936, il s'est vendu au total au Canada 3,660,837 livres de boeuf classé.

En janvier 1936, la production de beurre de beurrerie au Canada s'élevait à 9,388,090 livres, soit une augmentation de 17.4 pour cent, ou 1,389,949, sur janvier 1935.

Le rapport annuel de 1935 sur la valeur des fermes signale qu'il y avait au Canada, cette année-là, 2,931,337 chevaux; 3,849,200 vaches laitières; 4,971,400 autres bovins (8,820,600 bovins en tout); 3,399,100 moutons; et 3,549,200 porcs. Le nombre des animaux était inférieur à celui de 1934, mais la valeur était beaucoup plus forte, accusant une augmentation de 18 pour cent, soit un total de $75,489,000.

Les exportations de blé canadien sur le Royaume-Uni s'élevaient à 5,845,893 boisseaux en janvier 1936, contre 3,089,772 boisseaux en janvier 1935.

Les annales de l'agriculture nous apprennent que le pommier se cultivait dans la province de Québec dès 1663.

L'orge vient en troisième place sur la liste des récoltes de grain du Canada, après le blé et l'avoine, mais la production totale d'orge n'atteint généralement qu'un quart de celle du blé. L'orge contient plus d'amidon et de fibre que le blé, mais un boisseau d'orge pèse que 48 livres, tandis qu'un boisseau de blé pèse 60 lbs. La paille d'orge a la même composition que celle de blé.

C'est la Saskatchewan qui compte le plus grand nombre de chevaux de toutes les provinces du Canada, soit 32 pour cent du total pour le Dominion; viennent ensuite l'Alberta avec 24 pour cent, et l'Ontario avec 19 pour cent. Le premier cheval importé au Canada est arrivé à Tadoussac, le 20 juin 1647. En 1665, Louis XIV envoya douze autres chevaux que les cultivateurs devaient s'engager à nourrir pendant trois ans. Le cultivateur perdant un cheval par sa faute devait payer 200 livres (plus de $1,000 aujourd'hui) au Receveur du roi.

Le nombre de certificats de généalogies enregistrés par le Bureau canadien national de l'enregistrement du bétail, et approuvés par le Ministre de l'Agriculture pendant le mois de février 1936, était de 4,980. Ce chiffre se décomposait ainsi:— 206 chevaux, 2,369 bovins, 277 moutons, 420 porcs, 830 renards, 527 chiens, et 341 volailles.

:::

Premiers journaux au Canada

Le premier journal à paraître au Canada fut la Gazette de Halifax, fondée le 23 mars, 1752. Bartholemew Green, dont le père publia le "Boston News-Letter", le premier journal en Amérique, fit venir presses et caractères de Boston. Mais il ne vécut pas assez longtemps pour voir paraître le premier numéro qui fut publié par son assistant John Russell. Les bureaux du journal se trouvaient rue Gratton. Ce nom de "Gazette" était très populaire des premiers propriétaires de journaux qui souvent recevaient l'appui des pouvoirs publics et publiaient les avis publics. La Gazette de Québec, en 1764, fut suivie de la Gazette de Montréal en 1778; de la Royal Gazette, de St-Jean, N.B., en 1785; de la Royal Gazette, de Charlottetown, 1791; de la Upper Gazette, Niagara, 1793. Le premier journal de la Colombie-Britannique fut le British Colonist, 1858, tandis que le "Nor' Wester" fut le pionnier de la presse au Manitoba ayant été établi en 1859.

LE MARCHE

LES GRAINS

WINNIPEG, le 13 avril

Blé— No. 1 dur 81 7-8; No. 1 nord 80 1-2; No. 2 nord 78 1-4; No. 3 nord 74 3-8; No. 4 nord 71 1-4; No. 5, 64 1-8; No. 6 52 1-8; Fourrage 45 1-8; No. 1 Garnet 76 1-8; Nos. 2 Garnet 1 Durum 73 5-8; No. 1 A.R.W. 70 1-8; No. 4 Spécial 62 5-8; No. 5 Spécial 56 1-8; No. 6 Spécial 50 3-8; Voie 80 7-8; Criblures 75 cents par tonne.

Avoines— No. 2 C.W. 33 5-8; No. 3 C.W. 30; Ex. 1 fourrage 29 3-8; No. 1 fourrage 26 3-8; No. 2 fourrage 24 3-8; No. 3 fourrage 22 3-8; Voie 32 5-8.

Orge— Maltage 6 et 2-rangées Ex. 3 C.W. 43 3-4. Autres No. 3 C.W. 38 1-4; No. 4 C.W. 37 1-4; Voie 38 5-8.

Lin—No. 1 C.W. 150 1-8; No. 2 C.W. 146 1-8; No. 3 C.W. 135 7-8; No. 4 C.W. 126 7-8; Voie 150 1-2.

Seigle— No. 2 C.W. 42 1-4.

:::

LES ANIMAUX

WINNIPEG, le 13 avril

Bêtes à cornes 2,800: Bouvillons choisis $5.25 à $5.50; génisses $4.50 à $4.55. Veaux nourris, de choix $6.50 à $7.00. Vaches $3.00 à $3.75; Taureaux $2.50 à $2.75.

Veaux 500: bons $7.00.

Porcs 1,225: Bacons $8.50; lourds $8.00; truies $6.75.

Moutons 15: Bons agneaux $7.75 à $8.25.

Prince Albert, le 14 avril.— Peu d'entrées pas assez d'animaux pour établir un marché. Les marchés de l'extérieur sont meilleurs.

Samedi dernier, les bouvillons lourds se vendaient $4.25, les bons bouvillons de boucherie $3.50 à $4.00, les bonnes génisses $3.25. Le marché des porcs fut meilleur, les bacons $8.00, lourds $7.50, les truies $6.00 à $6.25.

:::

"LE CHANGE"

Le 14 avril.— La livre sterling à Montréal 4.96 7-8. Le dollar américain à Montréal 1.00 17-32. Le franc à Montréal 6.63. La livre sterling à New York 4.94 1-4. Le dollar canadien à New York .99 1-2. Le franc à New York 6.59 3-8. En or.— La livre 12s; le dollar américain 59.39 cents; le dollar canadien 59.10 cents.



CONTRIBUTIONS DE NOS CORRESPONDANTS

La Vie Française en Saskatchewan

* * * *

Marcelin

Le premier avril s'éteignait pieusement dans le Seigneur, dame Trefflé Bonin âgée de quatre-vingt huit ans. Elle laisse pour pleurer sa perte: trois filles et trois garçons sur les 11 dont Dieu la gratifia.

Mme Adrien Martineau de Leroy, N.D., M. Auguste Bonin, de Détroit, Mme W. Brillon de Welhalla, N.D., M. Hormisdas Bonin, de Marcelin, Mme René Bonin de Duck Lake et M. Edgar Bonin, de Blaine Lake.

Mme T. Bonin est venue à Marcelin en 1908. A la mort de son époux, en 1926, elle demeurait à Duck Lake, avec sa fille. Plus tard, elle vint se fixer définitivement ici, chez son fils, où elle décéda.

Sa maladie fut longue, elle était, pour bien dire, dans l'agonie depuis trois jours, mais sans souffrance apparente. Les funérailles eurent lieu dans l'église de Marcelin, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Dirigés par M. J. Germain les porteurs furent: M. M. E. Trotier, A. Viaux, G. Boyer, D. Ranger, O. Laprairie et J. Laprairie, tous de Marcelin.

La dépouille mortelle fut aussi escortée de sa fille, de ses deux fils et leurs épouses ainsi que de ces petits enfants et des Dames de Sainte-Anne dont la défunte faisait partie depuis plusieurs années. Elle fut inhumée dans le cimetière de la paroisse, à côté de sa fille, Mme U. Brusseau, morte en 1922.

On peut dire que sa mort fut l'écho de sa vie. Elle se fit remarquer par une piété simple et solide. Elle laisse à ses nombreux enfants le précieux héritage d'une conduite exemplaire et d'une vie bien remplie. Et sur cette tombe qui se ferme, on peut à bon droit redire ces paroles: "Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur".

A la famille éplorée, nous offrons nos plus sincères condoléances; et au nom de la famille en deuil, nous remercions tous ceux qui ont pris part à leurs peines.

Mutrie

Les premiers rayons du soleil printanier ont à peine effleuré la terre endormie sous les glaces d'hiver et voici que la vie soudain se ranime.

La vie du correspondant aussi se ranime, plus glorieuse que jamais, car c'est la Croix toujours, depuis le Golgotha qui grandit toute existence et donne à la vie sa réelle beauté! Puissent ces joies pascales ranimer des âmes endolories, ployant sous le poids de l'épreuve. Puissent aussi la joyeuse Pâques resserrer les liens des coeurs et des âmes, dans le même troupeau du Christ ressuscité.

Vu notre silence motivé, vous nous excuserez de parler de faits déjà vieillis. Il faut de la liaison partout: Longue vie au Patriote.—

Le Cercle paroissial de Mutrie, en union avec les bonnes volontés françaises, est heureux de souhaiter au Patriote, heureux anniversaire et apostolat prolongé dans nos vastes plaines.

Une journée spéciale du Patriote eût lieu le 24 novembre dernier. En voici le programme:—

1-Messe avec intention pour l'Oeuvre de la Bonne Presse.

2-Sermon sur les besoins du Journal Catholique et Français.

3-La séance du soir comprit des récitations et chants à la française et une vibrante partie de cartes. Tous les gens de langue française y ont assisté, et le soir la Secrétaire était heureuse de faire parvenir au Comité un chèque de $10.00.

Evènements passés:—

La retraite paroissiale et les Quarante-Heures. Les Révérends Pères Parent et Paré, Redemptoristes, en furent les prédicateurs. MM. les abbés Thériault, Sauner, Foisy et Turgeon prêtèrent leur concours généreux.

En visite à Mutrie:—

M. et Mme Louis Douan, Jos. Labriche, M. et Mme Oct. Thériault et Mme Alex Boulet. M. Ern. Perras et M. Théodore Martin, frère de Monsieur le curé.

Aux Régistres de la Paroisse:—

Nous lisons les mariages, baptêmes et sépultures suivants:

Mariages:— 4 juin 1935—Ernest Thériault - Marie-Louise Martin.

9 juillet—Jacob Sunbeim - Bertha Bolig.

19 nov.—Jos. Smialek - Nelly Kummick.

Baptêmes— 2 juillet: Edouard Louis, enfant de Louis Metz et Rosina Volle. 15 sept.:Angelina Catherine, enfant de Char. Sebastian et Katy Fisher. 10 nov.: Ruth Marie, enfant de Anthony Sunheim et Dora Cueda. 24 nov.: Bernard, enfant de William Sebastian et Anna Krebs. 6 janvier: Marie-Rose Felice, enfant de John Roketa et Agnes Betz. 2 mars: Virginie Rosalie, enfant de Mike Raczynski et Thérèsa Stoker. 8 mars: Marie Françoise Irène, enfant d'Ernest Thériault et Marie Louise Martin.

Sépulture—

Le 13 novembre 1935, Louis Jacob, enfant de Louis Jacob et de Marie Haas; 28 février 1936,Christine Reiss, enfant de John Reiss et de Rose Gelsinger; 4 mars, Nelly Gedanski épouse de Bill Kosior.

C'est l'éducation qui fait la différence entre les hommes.

Locke.

* * *

La fleur humaine est celle qui a le plus besoin de soleil.

Michelet.

* * *

Quand vous ouvrez une école, vous fermez une prison.

Hugo.

* * *

La libre-pensée ne peut pas plus être une méthode d'éducation nationale que la grêle un procédé de culture agricole.

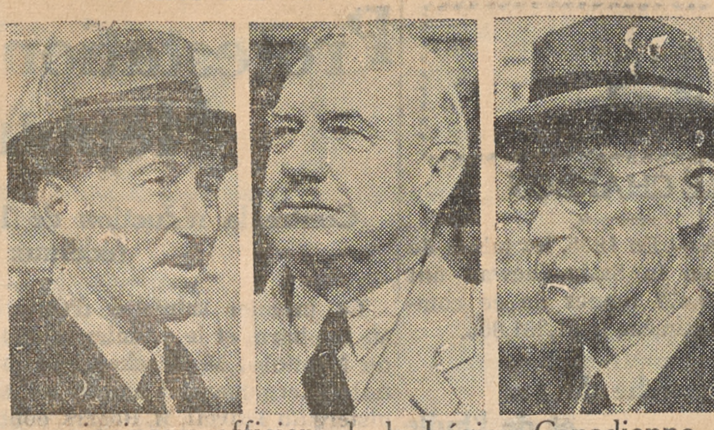
George Ohnet.

FLUCTUATION
de nos
Abonnements
IL FAUT LES DOUBLER

100— —100
95— —95
90— —90
85— —85
80— —80
75— —75
70— —70
65— —65
60— —60
55— —55
50— —50
45— —45
40— —40
35— —35
30— —30
25— —25
20— —20
15— —15
10— —10
5— —5

Nous avons atteint cette semaine 48.92% de notre OBJECTIF

OFFICIERS DE LA LEGION CANADIENNE



Les principaux officiers de la Légion Canadienne ont été réélus par acclamation lors du Congrès annuel tenu à Vancouver. A droite: Sir Perley Lake, de Victoria, grand président; le brigadier générale Alexander Ross (au centre) de Yorkton, président et le colonel W. W. Foster, à gauche, de Vancouver, premier vice-président.

Le coin du collège Mathieu

Dimanche au soir, le 5 avril, eut lieu dans la salle du collège une conférence faite par Son Excellence Mgr Melanson. Toujours dévoué à la jeunesse, Son Excellence trouve sans cesse des moyens pour la réunir, la rejouir et l'imbiber de sentiments catholiques. C'est à bon droit qu'on lui donne le titre de l'Apôtre des jeunes.

La séance, sous la présidence de M. E. Longpré, président régional de L'A. C. J. C., commence à huit heures. M. Longpré remercia notre évêque de l'honneur qu'il avait conféré à L'A. C. J. C. en choisissant son chef régional pour présider à cette soirée. Puis, en invitant Mgr Melanson de nous intéresser, il cède la parole au digne conférencier.

Avec la chaude éloquence qui le caractérise, Mgr Melanson débuta en nous demontrant que notre époque est propre à l'apostolat laïque. La jeunesse partout s'organise en associations pour promouvoir la doctrine catholique. C'est le fruit de l'oeuvre de nos chers directeurs si dévoués à la jeunesse. Certes, dans notre Ouest canadien, l'élan est moins grand que dans l'Est; mais déjà, malgré d'inombrables difficultés, nos jeunes se laissent entraîner par le bon exemple de ce mouvement; qui a tant de vogue aujourd'hui; c'est-a-dire l'union de la jeunesse catholique pour l'apostolat.

Comme l'expérience l'a démontré, toutes ces entreprises ne jouissent du plein succès qu'en mésure du dévouement et surtout de la piété de leurs fondateurs. Jetez les yeux sur ce puissant organe de notre foi, de notre langue et de nos moeurs, l'A.-C. J. C.. Interrogez son histoire. Vous verrez qu'elle commença sous un ciel obscur, que ses débuts n'ont pas été des plus souriants. Mais ses nobles fondateurs, MM. les abbés Groulx et Chartier, surent placer leur entreprise sous la protection de la divine Providence. Ils assurèrent son succès par leurs prières, leur dévouement et même le sacrifice de leur vie. C'est de cette manière que nous devons fonder nos associations pour les jeunes. Mais nous tardons à arriver au met principal du magnifique banquet intellectuel servi par notre conférencier.

Son Excellence sait toujours choisir des sujets qui, tout en étant intéressants, sont de première importance. C'est pourquoi il choisit comme thème de sa conférence, la vie exemplaire de ce chrétien contemporain, ce catholique qui, malgré sa jeunesse et sa mort prématurée, était imprégné de l'apostolat, Pier Georgio Frassati.

Né en 1910, ce fils d'un sénateur romain montra dès son bas-âge une grande piété. Dès qu'il eut appris les rudiments de sa religion, il se décida à "vivre sa foi". Il travaillait incessament à se former des convictions profondement catholiques. A l'âge où tout tend à la jouissance chez la jeunesse, où les faux brillants d'un monde enchanteur nous éblouissent, il apprend à se dominer. Né d'une famille profondément chrétienne, il apprend à pratiquer les vertus et à aimer sa mère, l'Eglise.

Dans sa vie d'étudiant universitaire, il y a une chose qui, comme un phare dans une nuit obscure, semble éclipser toutes ses autres qualités, c'est sa piété. Ses diverses dévotions, surtout celles de la communion fréquente, de la Vierge Immaculée et du Pape. C'est dans ces dévotions qu'il trouve le courage et la force de vivre sa foi et d'être catholique dans le plein sens du mot.

"Ma vie est monotone, écrivait-il à un ami, mais, chaque jour je réalise et comprend de plus en plus la force du Catholicisme. Nous avons une foi à soutenir et ce n'est que par la communion quotidienne et la récitation du Rosaire que nous le pouvons." Et sa foi, il la vivait. Souvent il disparaissait de la vue de ses compagnons. Mais ceux-ci savaient toujours où le retrouver. C'était invariablement dans une église ou dans une chapelle.

Aussi, il possédait les deux qualités indispensable à l'apôtre du Christ, la pureté et la chasteté. Il pourra dire: "J'aime a revivre le passé, dans ma mémoire, non seulement pour le plaisir de constater que j'ai toujours conservé la pureté dans mon âme, mais pour me rejouir des rudes combats d'où je suis toujours sorti vainqueur."

Mais il y avait trois graves obstacles à la réalisation de sa vocation. D'abord, sa position sociale. Nous savons tous la difficulté d'un riche a devenir apôtre. Puis il fallait se séparer de sa famille qu'il aimait tant et qui le chérissait. Mais il existait un autre lien peut-être plus fort que les précédants. C'est qu'il s'était épris d'une jeune fille, belle mais pauvre. Certains riches consideraient cette alliance comme déshonorable, car cette fille était du bas peuple. Mais Frassati y trouvait la solution du problème social de notre temps. Malgré ces obstacles, Pierre avait un courage assez grand pour suivre sa vocation. Sa volonté était soutenue par l'idée du devoir.

Il ne faut pas ignorer le grand rôle de ce jeune Italien, comme apôtre. Il défend l'Eglise, corrige ses compagnons avec douceur et se voue a des oeuvres catholiques. Ainsi, un été, lorsque ses compagnons s'en allèrent en vacances, il demeura chez lui pour aider son pasteur, en allant de maison en maison, introduire un journal catholique dans les foyers chrétiens. Quelle tâche ingrate pour une personne de haute société! Mais il était humble.

Sa vie fut courte mais agréable à Dieu. Les anges jaloux de sa sainteté, le ravirent à la terre lorsqu'il avait à piene vingt-quatre ans. Il fit preuve d'apostolat jusqu'à son dernier soupir.

Aujourd'hui sa tombe est devenue un lieu de pélérinage. On y accourt des quatre coins du monde. En plus il est choisi pour modèle des associations de la jeunesse.

Mgr termina en nous exhortant à suivre l'exemple de ce jeune catholique. C'est à nous, collégiens, qui formons un groupe d'élite, nous, sur qui se fondent les espérances de demain, et appelés à devenir les chefs, c'est à nous dis-je, de profiter de ce frappant exemple. Apprenons de cette belle vie, non seulement à nous résigner, mais a l'imiter. C'est en suivant cette "recette" comme nous l'a démontré notre cher Superieur lorsqu'il adressa les dernières paroles à l'assemblée, que nous accomplirons notre devoir et hâterons la réalisation du voeu de Notre Seigneur: "Un seul troupeau et un seul pasteur".

Profitons de notre séjour au Collège pour nous pénétrer de convictions chrétiennes, pour apprendre à nous maitriser nous-mêmes, en un mot pour devenir des hommes de caractère, utiles à la religion et à la société.

Entre les différentes parties de la conférence, les Séminaristes nous charmèrent avec de jolis entremets vocaux. M. L'Abbé Bérubé nous fit revivre dans une chanson, les illustres personnages canadiens, tandis que la fanfare du Collège exécuta avec grand art quelques morceaux. Ils furent tous goûtés de l'audience. Puis la soirée se termine avec quelques paroles d'encouragement du R. Père Superieur.

Lundi le 6, eut lieu au Collège la partie de ballon la plus sensationelle de la saison. C'était l'invaincue et l'invincible équipe de la Rhétorique contre celle de la Belles-Lettres. La Rhétorique, me direz-vous, n'a pas remporté de victoire, Mais je vous réponds qu'elle n'a pas encore subie de defaite. Vraiment, ce n'est que sa deuxième partie, mais quel front puissant presente-t-elle! Si Cesar sortait de sa tombe pour voir notre equipe, il se croirait en face des vaillants qui formaient sa "prima acies" lors de son expédition en Bretagne.

Wilfrid LABELLE.

LIGUES DE BALLONS

Ligues de Provinces

GRANDS	J.G.P.N. Pts.
Colombie canadienne	3.1.0.2.4.
Saskatchewan	3.0.2.1.1.
Manitoba	2.1.0.1.3.
MOYENS	
Russie	4.2.1.1.5.
Japon	4.1.2.1.3.
PETITS	
Italie	4.3.1.0.6.
Ethiopie	4.1.3.0.2.
Ligues de Classes	J.G.P.N. Pts.
Philosophie	2.1.0.1.3.
Rhétorique	2.0.0.2.2.
Belles-Lettres	2.0.1.1.1.
Versification	2.1.1.0.2.
PETITS	
Versification	3.2.1.0.4.
Syntaxe	3.0.2.1.1.
Elements	2.1.0.1.3.

Les ventes de la Goodyear augmentent toujours

Premier quart est plus haut que celui de l'an dernier dit Partridge.

TORONTO.— Dans une lettre aux actionnaires de la Goodyear Tire and Rubber Company of Canada, Limited, accompagnant les chèques des dividendes pour le premier quart de 1936, le président, A. G. Partridge déclare: "Tandis que les chiffres ne seront pas disponibles avant quelques jours, nous estimons que le premier quart de l'année courante montrera une augmentation de profit en argent sur la période correspondante de l'année dernière. La production des pneues a augmenté modérement pour rencontrer les augmentations prospectives dans les remplacements des ventes et dans les ventes aux manufacturiers des automobiles pour le nécessaire de l'équipement. Votre compagnie veut maintenir sa part dans les affaires et encore demande vos critiques, vos suggestions et votre assistance pour la vente des produits Goodyear".

Cette lettre de M. Partridge est la première envoyée aux actionnaires depuis qu'il est président de la Compagnie en succession à C. H. Carlisle, maintenant membre de l'exécutif et du commité de finance. Cette habitude d'écrire et de donner aux actionnaires les dernières informations, qui fut commencée par M. Carlisle sera continuée par le nouveau président, M. Partridge.

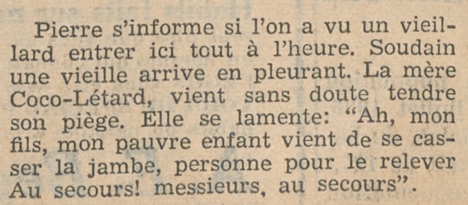
"Une de perdue deux de trouvées"

(G. de Bourcherville) Illustration: Jules Paquette

Editeur
L'Association Catholique des Voyageurs de Commerce
Section des T ois-Rivières.

20









Le lendemain, dès l'aurore le Zéphyr entrait dans la rade. Il longeait la rive, près du couvent des Ursulines, quand un canot vint l'accoster. Deux hommes demandèrent le Capitaine, et lui dirent: "Monsieur Alphonse Meunier est dans une maison ici sur le rivage et veut vous parler". Pierre descendit et marcha vers l'auberge en face.

Pierre s'informe si l'on a vu un vieillard entrer ici tout à l'heure. Soudain une vieille arrive en pleurant. La mère Coco-Létard, vient sans doute tendre son piège. Elle se lamente: "Ah, mon fils, mon pauvre enfant vient de se casser la jambe, personne pour le relever Au secours! messieurs, au secours".

Pierre est anxieux de revoir monsieur Meunier qui l'attend, mais il ne sait pas se refuser à une douleur. "Ma bonne dame, je vais aller secourir votre enfant. Ne pleurez pas. Ou se trouve-t-il? — Ici, tout près. Vous êtes bon. Dieu vous récompensera, mon bon monsieur". Et Pierre, guidé par la mère Coco-Létard, part d'un pas pressé.

La mère Coco entraîne Pierre vers le guet-apens qui lui est préparé. Dans la maison elle a couché un de ses fils, le prétendu malade. Pour s'approcher du lit où le garçon gémit en se tordant, Pierre doit mettre le pied sur le troppe mystérieure. Tout à coup le sol manque sous ses pas. Il est précipité dans le vide, et la trappe se referme.

NOUVELLES

1,000,000 d'habitants en Saskatchewan

REGINA.— M. A. J. Pelletier d'Ottawa, directeur du recensement, au bureau des statistiques du Dominion, prétend que la population de la Saskatchewan atteindra 1,000,000, au prochain recensement, en juin. En 1935, la population de la province était de 992,000 environ.

Les derniers rapports de ce recensement seront probablement publiés au commnecement d'août. M. Pelletier fait remarquer, que le Canada fut le premier pays, à instituer le recensement, en ces derniers temps.

A EMMA LAKE

A cause de l'état défectueux de la glace, sur la rivière Saskatchewan, les aéroplanes atteriront à Emma Lake, à trente milles au nord de Prince-Albert.

Une bagnoire publique

La Chambre de commerce junior, de Prince-Albert se propose de faire contsruire une bagnoire de notation de 150 pieds par 50, au coin de la neuvième rue et de la première avenue.

Inondations dans le sud

REGINA.— La fonte rapide de la neige a causé des inondations, en Saskatchewan. Les manufactures de l'Imperial, à mi-chemin entre Régina et Saskatoon, ont eut jusqu'a six pouces d'eau sur les planchers.

A Bayard, au sud de Moose Jaw, des digues réservoirs furent détruites. A certains endroits, les chemins sont inondés.

A Lumsden, la rivière Qu'Appelle est montée de cinq pieds, dans la nuit du dix avril, et le lendemain, dans une heure, elle est encore montée de quatre pouces. Plusieurs caves furent inondées.

TOUNURE ENERGIQUE

REGINA.— Cette année, en Saskatchewan, le programme de prévention contre la tuberculose, sera appliqué énergiquement.

Toute personne qui le désire pourra subir un examen médical indiquant la présence ou l'absence de microbes tuberculeux. Cette mesure préventive entrera en vigueur vers le premier mai, dit le Docteur R. G. Ferguson, surintendant des Sanatorium de la province. Ce travail sera défrayé par la Ligue contre la tuberculose.

LES MINES DU NORD

REGINA.— Une activité extraordinaire règne dans le nord de la Saskatchewan, où on espère decouvrir encore de nouvelles mines, à l'été.

LE CHARBON

REGINA.— En 1935, les mines de charbon de la Saskatchewan ont fourni 919,477 tonnes de ce combustible, estimées à $1,281,005.

A la recherche du gaz et de l'huile

REGINA.— Cette année, en Saskatchewan, on forera au moins une dizaine de puits, à la recherche du gaz naturel et de l'huile.

L'EMBAUCHAGE

REGINA.— En mars dernier, dans cette province, 1,742 personnes ont trouvé de l'emploi, par l'intermédiaire des différents bureaux de placement.

LA ROUILLE

REGINA.— D'après les observations scientifiques ordinaires, le fléau de la rouille du blé, ne se renouvelle pas, durant deux années consécutives, a déclaré M. J. G. Taggart, ministre de l'agriculture. Ainsi, cette année la menace de la rouille est moins à craindre.

EN ITALIE

ROME.— L'Encyclique de Sa Sainteté Pie XI sur le Sacerdoce catholique (De Sacerdotio Catholico) a inspiré un nouveau mode d'Action catholique en Italie. l'Union des Femmes d'Action catholique vient d'être constituée. Cette organisation consacrera une grande partie de son programme à une campagne en faveur du sacerdoce.

$81,000 de fourrures

EDMONTON.— Le pilote Matt Berry de la Canadian Airways, de retour d'un voyage de près de 3,000 milles, dans les postes de traite arctiques, avait un chargement de 20 ballots de fourrures estimées à $54,000. Une autre cargaison de pelleteries venant du nord, sous la direction des pilotes Archie McMullen et Berry, portera le total à $81,000, pour la compagnie de traite "Canalaska".

6,000 pélerins à Vimy

OTTAWA.— On s'attend à 6,000 pélerins, à Vimy, en juillet prochain; ce qui nécessitera cinq paquebots.

La Semaine Social des Tr-Rivières

MONTREAL.— C'est au Trois-Rivières que les Semaines sociales du Canada tiendront cet été, du 19 au 24 juillet, sous le patronage de S. Exc. Mgr Comtois, leur quatorzième session annuelle. Elle sera consacrée a l'organisation professionnelle et corporative. Un comité composé des hommes les plus marquants de la région, ecclésiastiques et laïcs, est déjà à l'oeuvre afin de faire de cette Semaine sociale un des grands événements de l'année. Elle attirera aux Trois-Rivières un grand nombre de personnalités du pays et les Trifluviens veulent, suivant leur habitude, les recevoir d'une manière qui ne s'oublie pas.

Tous les Ethiopiens mobilisés

ADDIS ABABA. Tous les Ethiopiens en état de porter les armes, sont appelés sous les drapeaux, d'après un décret impérial. Ce qui semble signifier que l'empereur Haïle Selassié est déterminé de résister à l'invasion italienne, jusqu'au bout.

Apparemment, les récentes victoire italiennes, dans le nord, ont mis en déroute les armées éthiopiennes.

Protestation de MM. Hepburn et Bracken

Contre la réduction de 15 pour cent dans les secours fédéraux aux provinces

Le premier ministre d'Ontario, M. Hepburn, et le premier ministre du Manitoba, M. Bracken, ont protesté énergiquement auprès du ministère du Travail, M. Rogers, contre la réduction de 15 p. 100 dans les secours accordés par le fédéral aux provinces. Ceci ressort de la correspondance déposé aux Communes en réponse aux interpellations de M. T. Church, conservateur de Toronto-Broadview.

M. Rogers a télégraphié à chaque premier ministre des provinces, les avisant de la baisse entrée en vigueur à dater d'avril et leur rappelant que ceci était conforme à ce que le fédéral avait annoncé. Ces télégrammes disaient aux provinces quelle serait leur part des secours: Colombie-Britannique, $223,125; Alberta, $148,075; Saskatchewan, $297,500; Manitoba, $200,812; Ontario, $892,500; Québec, $743,750; Nouveau-Brunswick, $37,187; Nouvelle-Ecosse, $59,500; Ile du Prince-Edouard, $3,160.

LOURD FARDEAU

"Nous devons protester énergiquement contre la réduction des octrois pour secours à l'Ontario" répondit le premier ministre Hepburn à ce télégramme. Le "fardeau insupportable" devra être passé aux municipalités, dit-il, et de là aux "chômeurs sans défense".

Pourtant, dit M. Hepburn, "nous avions adopté en principe que l'élément humain l'emporte sur l'expédient financier dans pareille urgence nationale". Il demande au fédéral de ne pas donner suite à sa décision avant que la nomination de la nouvelle commission du placement ait établi les réels besoins des municipalités ontariennes.

Le premier ministre Bracken demande aussi au fédéral de revenir sur sa décision, en plaignant le sort des municipalités.

M. Rogers répondit à M. Hepburn que la décision du cabinet fédéral était irrévocable.

Historique des droits scolaires

Le procureur général de l'Ontario, M. Roebuck, a fait un exposé succint de l'historique des droits scolaires au Canada, lors d'un violent débat à la législature ontarienne sur la nouvelle loi de repartition des taxes scolaires.

Le procureur général Roebuck passa alors en revue les précédents historiques et légaux en Ontario et dans les autres provinces en ce qui regarde les droits des écoles séparées.

"Le Canada", dit-il, est un pays composé de peuples qui ont leurs origines dans toutes les parties du monde. Nous avons les Anglais, les Irlandais et les Ecossais avec leur esprit politique; les Français avec leur courtoisie, leur courage et leur culture; les Italiens avec leurs traditions et leur musique. Il ne faut pas oublier non plus les races slaves avec leurs apports divers et les Juifs qui ont leur philosophie économique propre et leur religion particulière.

Chacun de ces groupe apporte au Canada une partie essentielle de sa vie nationale. Il est impossible de fondre ces peuples en un tout complet. D'ailleurs la chose n'est nullement désirable. Chacun de ces peuple a sa culture propre qui est un apport dans la vie canadienne. C'est en conservant l'identifié de tous que l'on pourra maintenir l'intégrité de lavie canadienne.

ECOLES CONFESSIONNELLES

L'orateur rappella ensuite qu'au moyen-âge les écoles étaient placées sous le patronage des églises. "L'idée de l'école non confessionnelle est toute moderne", souligna-t-il, "et il n'est pas surprenant de trouver au pays un groupe de citoyens qui demande que l'on continue l'enseignement confessionnel. Il ne s'agit pas de discuter ici si la chose est dans le meilleur intérêt du pays. Le fait est que cette minorité qui nous fait cette demande tient une place telle dans notre histoire, que nous ne pouvons lui refuser la chose. Pour juger sainement de la question scolaire, il ne faut jamais oublier le caractère de notre population et l'esprit de tolérance qui s'impose en conséquence."

DANS LE HAUT-CANADA

M. Roebuck montra ensuite que les écoles séparées dans le Haut-Canada ont surgi par suite de l'impossibilité pour les catholiques et les protestants de trouver une formule religieuse commune pour leurs écoles.

Toutefois dans le Bas-Canada, la majorité des écoles sont confessionnelles et sous la direction de l'Eglise A la première séance du parlement du Haut-Canada, quarante-deux requêtes furent soumises demandant l'établissement d'écoles séparées. Un comité parlementaire fut chargé d'étudier ce problème. Et, en 1841, un bill fut adopté pourvoyant *"A ce que les écoles séparées reçoivent une partie des argents prélevés pour le soutient des écoles publiques"*.

En 1843, cette loi fut rappelée et remplacée par une législation que l'on crut plus adéquate. Une nouvelle loi scolaire vit encore le jour en 1850. Mais les contribuables des écoles séparées tout en payant pour leurs propres écoles, devaient aussi fournir pour les écoles publiques.

"Ce n'est qu'en 1853", expliqua le procureur général, "que l'on adopta une mesure qui les exemptait de payer des taxes à l'avenir pour les écoles publiques. Cette législation fut confirmée en 1855 par le bill qui est devenu fameux dans la suite sous le nom de "bill Taché".

LA LOI DE 1863

"Cependant, ce n'est qu'en 1863, que le gouvernement était dirigé par Sir John Sanfield ManDonald que l'on espéra en venir à un règlement final de la question scolaire. Cette législation est fameuse, non seulement par son contenu, mais encore aussi par le fait qu'elle a fait loi à partir de la Confédération en 1867".

L'orateur cite alors longuement cette législation qui accordait une existence tout à fait distincte et définie aux écoles séparées, leur donnant des commissions scolaires propres taxes, "les plaçants enfin", comme écoles publiques, leur accordant le droit de prélever leurs dit-il, "sur absolument la même base que les écoles publiques".

L'ARTICLE 93

M. Roebuck montra ensuite que les droits des écoles séparées étaient nettement protégés par l'article 93 de l'Acte Britannique de l'Amérique du Nord, "qui dit", expliqua-t-il, "que rien dans aucune loi ne saurait être préjudiciable aux droits des écoles confessionnelles dans la Confédération". "La constitution est absolument explicite à ce sujet", ajouta l'orateur. "Elle dit nomément que les droits des catholiques dans le Haut-Canada devront être aussi efficacement sauvegardés que ceux des protestants dans le Québec".

PRECEDENTS JUDICIAIRES

"Depuis l'adoption de l'Acte Britannique de l'Amérique du Nord, la loi scolaire en Ontario a été assujettie à nombre d'interprétations judicaires en nombre d'occasions importantes", fit voir le procureur général.

LES ECOLES D'OTTAWA

Il cita alors la cause du canton de Tiney qui fut portée jusqu'au Conseil Privé. Il en cita une autre non moins fameuse celle des écoles séparées d'Ottawa.

"Lors de la cause des écoles séparées d'Ottawa", affirma-t-il, "il fut prouvé clairement que les séparées ne sont pas créatures indépendantes de la minorité catholique, mais sont bien plutôt des écoles d'état, séparées seulement pour des fins religieuses.

Elles sont donc sujettes au même contrôle et aux mêmes règlements que les écoles publiques".

LE JUGE MEREDITH

M. Roebuck de donner d'amples ertraits de la décision de l'hon. juge Meredith en Cour d'Appel. Puis il montra que l'imposition de taxes municipales pour fins scolaires étaient un droit bien reconnu des écoles sàparées.

Il fit voir ensuite que le mode de propriété avait changé avec le temps. "Les corporations", dit-il, "ont alors pris naissance. Mais leurs actionnaires n'en ont pas moins continué depuis 1863 à supporter les écoles publiques. On a cru, avec raison, que c'était là une injustice pour les écoles séparées. Si on ne violait pas la lettre, on violait du moins l'esprit de la loi de 1863, qui dit que les commissaires scolaires séparés ont le droit de percevoir leurs taxes de tous contribuables latholiques. On ne pourra nier qu'en droit une corporation ne soit une personne.

VIOLATION DE CETTE LOI

"Il est donc évident que, si des actionnaires catholiques sont forcés de payer leurs taxes aux écoles publiques, on violerait l'esprit de la législation en question.

"La législature d'Ontario a reconnu la chose, il y a déjà plusieurs années, en amendant la loi scolaire de façon à permettre aux corporations de verser une partie de leurs taxes aux écoles séparées. Le but de cette législation était bon mais cette loi n'a guère été efficace en pratique. Très peu de corporations s'en sont prévalues parce que le taux de la taxe des écoles séparées était généralement plus élevé. Il était donc devenu nécessaire de remédier à la situation".

LE PROBLEME D'ALBERTA

"On a réglé un problème pratiquement identique en Alberta en 1910 et en Saskatchewan en 1913" continua l'orateur. "On est toutefois allé plus loin que nous, car on accorde la répartition des taxes suivant l'évaluation des contribuables scolaires. Québec avait depuis longtemps donné l'exemple à ce sujet, Il n'y avait que l'Ontario qui était restée en arrière. On devait laisser au courage et à l'équité du premier ministre Hepburn le réglement de la question des droits des écoles séparées aux taxes des grandes corporations".

127,521,000 âmes aux Etats-Unis

WASHINGTON.— La population des Etats-Unis le 1er jiullet 1935, d'après des chiffres officiels du bureau de recensement, était de 127,521,000. Cela est une augmentation de 0.71 pour cent sur 1934 et de quatre pour cent sur 1930.

Centième anniversaire de la 1ère voie ferrée au Canada

100ième anniversaire de la première voie ferrée, au Canada, Québec, juillet 1836. Voici une vignette de la petite locomotive "Dorchester" construite par Stephenson de Liverpool, et qui servit sur le premier réseau de chemin de fer "Champlain et Saint-Laurent", le 2 juillet 1836.





Facilités nouvelles accordées en France aux automobilistes américaines Etats-Unis et Canada

REGINA.— En vue de favoriser le développement du Tourisme automobile américain en France, il vient d'être décidé de dispenser les automobilistes des Etats-Unis et du Canada des pièces françaises ou internationales de circulation.

Les voitures que ces automobilistes débarqueront dans les ports français pourront circuler librement avec les pièces et plaques américaines ou canadiennes.

Ces avantages seront accordés aux voitures placées sous le couvert d'un laisser-passer délivré au passagers des compagnies de navigation françaises agrées par l'Automobile Club de France ou d'un acquit-à-caution valable trois mois.

Les laissez-passer de *trois mois* ne seront définitivement régularisés qu'après réembarquement des véhicules dans un port français.

(Communiqué).

"Car telle est la puissance des journalistes: celle d'être des porte-voix, ou mieux, selon une parole plus moderne, des haut-parleurs, mais des haut parleurs qui pensent, qui transmettent la pensée et les faits dans le monde entier. Et aux événements qui sont souvent source de pensée, principe et fin de nombreuses considérations, ils ajoutent la forme vivante de leur pensée même et inévitablement leur interprétation personnelle, à travers leur propre vision intellectuelle."

Pie XI.

"N'êtes-vous pas, en effet, un des grands éléments de l'union des esprits? C'est en effet dans les régions de l'intelligence que doit avant tout se réaliser cette union, pour régner ensuite dans les consciences; et de cette union des esprits et des coeurs, les journalistes sont de puissants instruments et propagateurs dans le monde entier."

Pie XI.

Imperial Oil, son histoire par image cette année

C'est une grosse affaire de procurer des produits de pétrole de qualité aux canadiens d'une Côte à l'autre et des frontières internationales jusqu'à l'Océan Arctique. Même ceux qui sont associés à la Compagnie de l'Imperial Oil ne s'aperçoivent pas toujours combien la tâche est immence parfois. C'est pourquoi ils font leur histoire par image cette année. Ces gravures montreront graphiquement les activités de l'Imperial Oil dans la production, la raffinerie, le transport, la distribution, la recherche, ainsi que des rapports et témoignages intéressants de la façon multiple que les produits de l'Imperial Oil se sert pour aider à faire tourner les roues de la vie canadienne d'une façon si douce. Elle fait une grande histoire — une dont on peut être fier — une dans laquelle ils croyent intéresser le publique.

La première de ces histoires est publiée aujourd'hui dans "Le Patriote". Vous verrez la deuxième au commencement de mai. La troisième annonce de cette série intéressante et historique fera son apparition à la fin du mois prochain. Lorsque la quatrième annonce paraitra en juin nous croyons que vous serez si intàressés que vous aurez bien hâte de voir apparaître les prochaines histoires en images si inteéressantes et si instructives sur les activités de la Imperial Oil Limited. Au commencement de juillet l'annonce vous donnera d'autres preuves qu'il y a plus qu'une "pompe à gazoline au coin" dans l'Imperial Oil.

